



QUARTIER  
EUROPÉEN :  
VISION PARTAGÉE

Cahier de vision

JUIN 2023

**ÉTUDE RÉALISÉE PAR**

ORG Urbanism & Architecture pour la Direction Stratégie Territoriale, perspective.brussels

**EN COLLABORATION AVEC**

Urban.brussels, Environnement.brussels, BMA, Visit.brussels, Ville de Bruxelles, commune d'Ixelles

**PHOTOGRAPHIES**

ORG Urbanism & Architecture (Valentine Debizet) + asbl 50/200 (p.12 et p.14)

**MISE EN PAGE**

ORG Urbanism & Architecture

**CONTACT**

Pierre Lemaire - plemaire@perspective.brussels

**ÉDITEUR RESPONSABLE**

Antoine DE BORMAN, Directeur général de perspective.brussels - Rue de Namur 59 - 1000 Bruxelles

Les résultats présentés ici le sont à titre d'information. Ils n'ont aucun caractère légal.  
Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

# TABLE DES MATIÈRES

3	TABLE DES MATIÈRES
4	Avant-propos
4	Historique de la planification sur le Quartier Européen
5	Périmètre d'application et portée du document
6	Deux documents distincts
7	Guide d'utilisation du document de vision

## AMBITIONS GÉNÉRALES

10	TERRITOIRE ET IDENTITÉS
16	MIXITÉ FONCTIONNELLE ET VILLE DE PROXIMITÉ
16	Réintroduire du logement dans le quartier européen
19	Compléter et renforcer les Noyaux d'identité locale
22	Développer une intensité de quartier
24	Impliquer les bureaux dans la vie de quartier
28	FORMES URBAINES, PATRIMOINE ET DURABILITÉ
28	Des gabarits supports d'une haute qualité de vie
28	Vers un quartier zéro carbone
30	Valoriser les édifices et paysages patrimoniaux
36	ESPACE OUVERT
36	Ambitions pour l'espace ouvert public
46	Ambitions pour l'espace ouvert privé
48	Penser les espaces ouverts sous le prisme des fonctions écosystémiques

## FIGURES STRUCTURANTES

54	Figure résidentielle
56	Figure institutionnelle
58	Figure culturelle
60	Figure des espaces publics locaux
62	Figure du grand paysage

## Avant-propos

Premier quartier extra-muros de Bruxelles dès 1837, siège des institutions européennes et premier pôle d'emploi international de Bruxelles, le Quartier européen représente un enjeu de développement majeur pour la Région bruxelloise. Le quartier européen a ainsi fait l'objet de nombreuses études, visions et consultations depuis le *Memorandum of understanding* de 2006 pour le développement du quartier Léopold-Schuman, entre l'État fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles et les communes d'Ixelles et d'Etterbeek. Au vu des évolutions récentes en matière de télétravail et des remarques et avis d'instances remis durant l'enquête publique du projet de PAD Loi, le Gouvernement a approuvé une nouvelle vision partagée et mandate Perspective en étroite collaboration avec Urban pour rédiger un document clair et didactique sur la Vision partagée.

Le présent document Vision partagée pour le QE précise et remplace la Vision partagée pour le QE approuvée le 12 mai 2022 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il a été rédigé par ORG Urbanism & Architecture sous la direction de perspective.brussels en concertation avec urban.brussels, Bruxelles Environnement, visit.brussels, l'équipe BMA et les communes concernées.

La vision envisage un Quartier européen mixte avec une forte réintroduction de logement et de services, des espaces publics apaisés en faveur des modes actifs, le maintien de la densité existante à l'échelle du projet, la dé-densification et

déminéralisation des intérieurs d'îlots et des espaces publics, la mise en valeur des typo-morphologies historiques et le renforcement de l'attractivité culturelle et touristique du quartier.

Pour aboutir à cette vision partagée, le Département Stratégie Territoriale de perspective.brussels a notamment organisé six ateliers thématiques avec des représentants des associations de quartier ainsi que des membres des administrations communales, régionales et européennes et du secteur privé. Ils ont été structurés en trois parties : évolutions et tendances depuis 2008 ; éclairages spécifiques par des experts et tables rondes. Les rapports des ateliers sont disponibles sur le site de perspective.brussels. En février et mars 2022 ont été organisés des débats publics afin de permettre aux habitants, travailleurs et tous ceux qui se rendent dans ce quartier de contribuer à la réflexion.

La Vision partagée pour le Quartier européen constitue un cadre stratégique, elle porte les ambitions régionales relatives aux espaces ouverts et privés sur le territoire du quartier Européen et formule des recommandations s'adressant aux développeurs privés, aux concepteurs et aux pouvoirs publics. La vision doit s'entendre comme ligne de conduite dans l'appréciation du bon aménagement des lieux par les autorités publiques dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis d'urbanisme. Elle est appréciée au cas par cas par l'autorité délivrante.

## Historique de la planification sur le Quartier Européen

Repris au Plan Régional de Développement Durable en tant que pôle de développement prioritaire, le Quartier européen a fait l'objet de plusieurs études et plans urbains tout au long de son développement. Le présent document s'inscrit dans ce contexte planologique historique et traduit les ambitions actualisées pour ce quartier. Parmi les documents historiques qui ont contribué à l'encadrement du développement urbain du Quartier européen, citons :

- l'accord de Coopération de 2003 entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au Quartier Léopold-Schuman ;
- le protocole d'accord tripartite de 2006 entre l'État fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles et les Communes d'Ixelles et d'Etterbeek relatif au Quartier Léopold-Schuman ;
- l'Ombudsplan de 2007 ;
- le Schéma directeur Quartier européen de 2008 ;
- le Périmètre d'Intérêt Régional de la rue de la Loi de 2011 ;
- le Règlement Régional d'Urbanisme Zoné de 2013 (annulé) ;
- le projet de Plan d'Aménagement Directeur Loi de 2019 (procédure abandonnée) ;
- les nombreux Plans Particuliers d'Affectation du Sol (19) sur le territoire des communes de Bruxelles, Ixelles et Etterbeek, de 1964 à 2016.

Plusieurs principes clefs traversent l'ensemble de ces précédents documents : réintroduction du logement, consolidation du Quartier européen comme siège des institutions européennes, amélioration de la mobilité et mise en valeur des principaux espaces publics. Suite aux nombreuses remarques et avis émis pendant l'enquête publique sur le projet de Plan d'Aménagement Directeur Loi en 2019, aux évolutions récentes en matière de télétravail et à la nouvelle politique immobilière de la Commission européenne rendue publique en 2021, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a chargé Perspective d'étudier les possibilités d'amendement du projet de PAD Loi tout en maintenant les ambitions de réintroduction de logement, de consolidation du quartier européen comme siège des institutions européennes et d'apaisement de la mobilité.



## Deux documents distincts

Les demandeurs de permis d'urbanisme qui entendent développer un projet d'aménagement (espace ouvert ou bâti) situé au sein du périmètre du quartier européen s'appuient sur ce présent document dans la conception de leur projet.

Le travail sur le quartier européen présente deux types de données :

- les ambitions, constituant la vision pour le développement du quartier européen au long-terme. Elles balayent de nombreuses thématiques générales à tout le quartier et dépassent le cadre de l'instruction des permis. Elles sont à considérer comme une ligne de conduite offrant aux acteurs privés et publics une vision globale sur l'avenir souhaité pour le quartier. Une ambition s'inscrit dans une dimension urbaine qui dépasse la parcelle et vise le quartier, la rue ou le paysage urbain
- Les recommandations, qui contribuent à la mise en oeuvre des ambitions à l'échelle d'un projet. Elles visent à orienter chacun des projets de manière à participer à la mise en œuvre de la vision pour le quartier européen et sont appréciées au cas par cas dans le cadre de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme, laquelle reste sujette au respect du RRU et autres documents à valeur règlementaire. Les ambitions et Recommandations pour le QE s'inscrivent dans l'esprit des travaux 'Good Living' en vue de la réalisation d'un nouveau

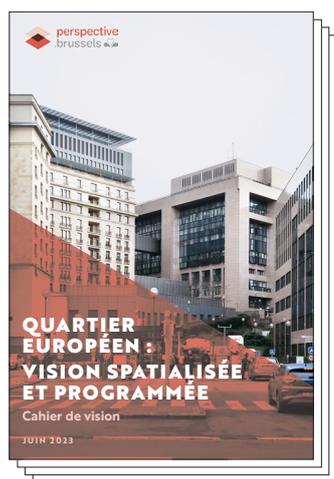
RRU. Pour éviter toute confusion, il a cependant été décidé de ne pas reprendre les articles 'Good Living' dans ce document. Il est toutefois fortement recommandé de s'y référer.

Afin de les rendre compréhensibles et faciles d'utilisation pour les acteurs publics, les autorités et les demandeurs de permis, le travail est présenté dans deux cahiers différents :

- le cahier de vision expose l'ensemble des ambitions et des recommandations. Sa structure permet de comprendre le déroulé de la vision de manière cohérente et réunit les ambitions et recommandations afin de comprendre de quelle ambition est issue chaque recommandation. Le cahier constitue le document de référence pour les autorités et acteurs publics pour le développement futur du quartier européen.
- le cahier de recommandations, qui extrait uniquement les recommandations et se structure de manière à être utilisable facilement par les demandeurs de permis. Il est utilisé par les autorités publiques pour l'appréciation du bon aménagement des lieux dans le cadre de l'instruction des permis d'urbanisme.

La structure du cahier complet est présentée ci-contre. Pour une facilité de consultation des recommandations, les demandeurs de permis peuvent se tourner vers le cahier de recommandations. Un guide d'utilisation y est détaillé.

Le présent cahier est le cahier de vision



CAHIER DE VISION



présente la vision à long-terme pour le quartier européen

Le cahier de recommandations est à consulter sur [perspective.brussels](https://perspective.brussels)



CAHIER DE RECOMMANDATIONS



donne les recommandations à destination des demandeurs de permis et des pouvoirs publics dans le cadre de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme

## Guide d'utilisation du document de vision

Le document de vision est structuré en deux chapitres permettant de présenter les ambitions selon deux grilles de lecture.

### AMBITIONS GÉNÉRALES

Les ambitions générales sont organisées par selon les thématiques suivantes :

- Territoire et identités (A0), partie introductive décrivant les grands enjeux résultants de l'ancrage territorial du Quartier européen ;
- Mixité fonctionnelle et ville de proximité (A1) qui présente les ambitions relatives à la programmation du quartier et spécifiquement au développement de la mixité, notamment par une stratégie de réintroduction de logements et de programmes d'activation en rez-de-chaussée ;
- Formes urbaines, patrimoine et durabilité (A2), qui présente les ambitions relatives aux principes de transformation et de

valorisation du bâti existant au prisme notamment des enjeux de dé-densification des intérieurs d'îlots, de circularité, de patrimoine, et de sobriété énergétique ;

- Espace ouvert (A3), qui présente les ambitions relatives au rééquilibrage des espaces publics en faveur des modes actifs, de leur végétalisation et de leur programmation ainsi que celles liées aux espaces ouverts privés. Cette thématiques développe également les enjeux liées au développement de services écosystémiques dans les espaces ouverts du quartier européen.

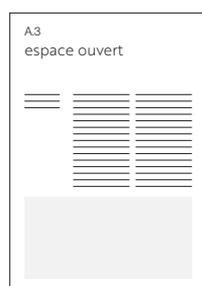
Les thématiques A1, A2 et A3 donnent lieu à des recommandations exposées dans le cahier de recommandations.



→ recommandations  
p.10 du cahier de  
recommandations



→ recommandations  
p.13 du cahier de  
recommandations



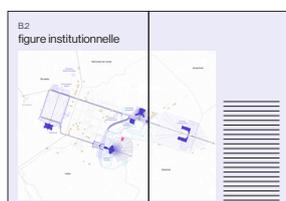
→ recommandations  
p.16 du cahier de  
recommandations

### FIGURES STRUCTURANTES

Les 5 figures structurantes constituent une grille de lecture complémentaire aux ambitions générales. Elles sont présentées sous forme de cartes accompagnées d'une légende synthétique qui reprennent les grands enjeux programmatiques et paysagers pour le périmètre du quartier européen et son contexte proche de manière spatialisée. Les 5 figures structurantes sont les suivantes :

- la figure résidentielle cartographie les enjeux liés à l'introduction de logements dans le quartier européen (axes de développement prioritaire de la fonction résidentielle, NIL) ;
- la figure institutionnelle présente les enjeux et dynamiques liées à la présences des institutions (européennes, nationales et internationales) dans le quartier européen ;

- la figure culturelle propose la mise en place d'un parcours culturel liant le Mont des Arts au Cinquanteaire dans un objectif de valorisation des qualités patrimoniales et culturelles du quartier européen et de son inscription dans les parcours touristiques régionaux ;
- la figure des espaces publics locaux cartographie l'ensemble des espaces publics composant le maillage local (squares, places, parc, axes paysagers...) et supports des dynamiques résidentielles ;
- la figure du grand paysage met en valeur la vallée du Maelbeek et sa topographie ainsi que la structure paysagère dessinée par les grands parcs (Cinquanteaire et Léopold).





# ○ **AMBITIONS GÉNÉRALES**

A0	Territoire et identités	10
A1	Mixité fonctionnelle et ville de proximité	16
A2	Formes urbaines, patrimoine et durabilité	28
A3	Espace ouvert	36

## **FIGURES STRUCTURANTES**

A.0

# TERRITOIRE ET IDENTITÉS

## VERS UN QUARTIER HABITÉ

Le Quartier Européen - en particulier sa partie centrale (Léopold - Cinquantenaire) - est aujourd'hui perçu comme un morceau de ville à part. En effet, il est vécu comme un territoire monofonctionnel déconnecté de la ville habitée qui interrompt les dynamiques urbaines des quartiers environnants. Le développement de la fonction résidentielle, des programmes supports au logement et à la création d'une ville de proximité

ambitionne de transformer le Quartier Européen en un quartier habité s'intégrant au sein des espaces habités alentours. Le contexte urbain environnant guide la stratégie de réintroduction de logement afin de développer un environnement de vie qualitatif qui s'intègre et se connecte aux dynamiques urbaines et aux centralités préexistantes.

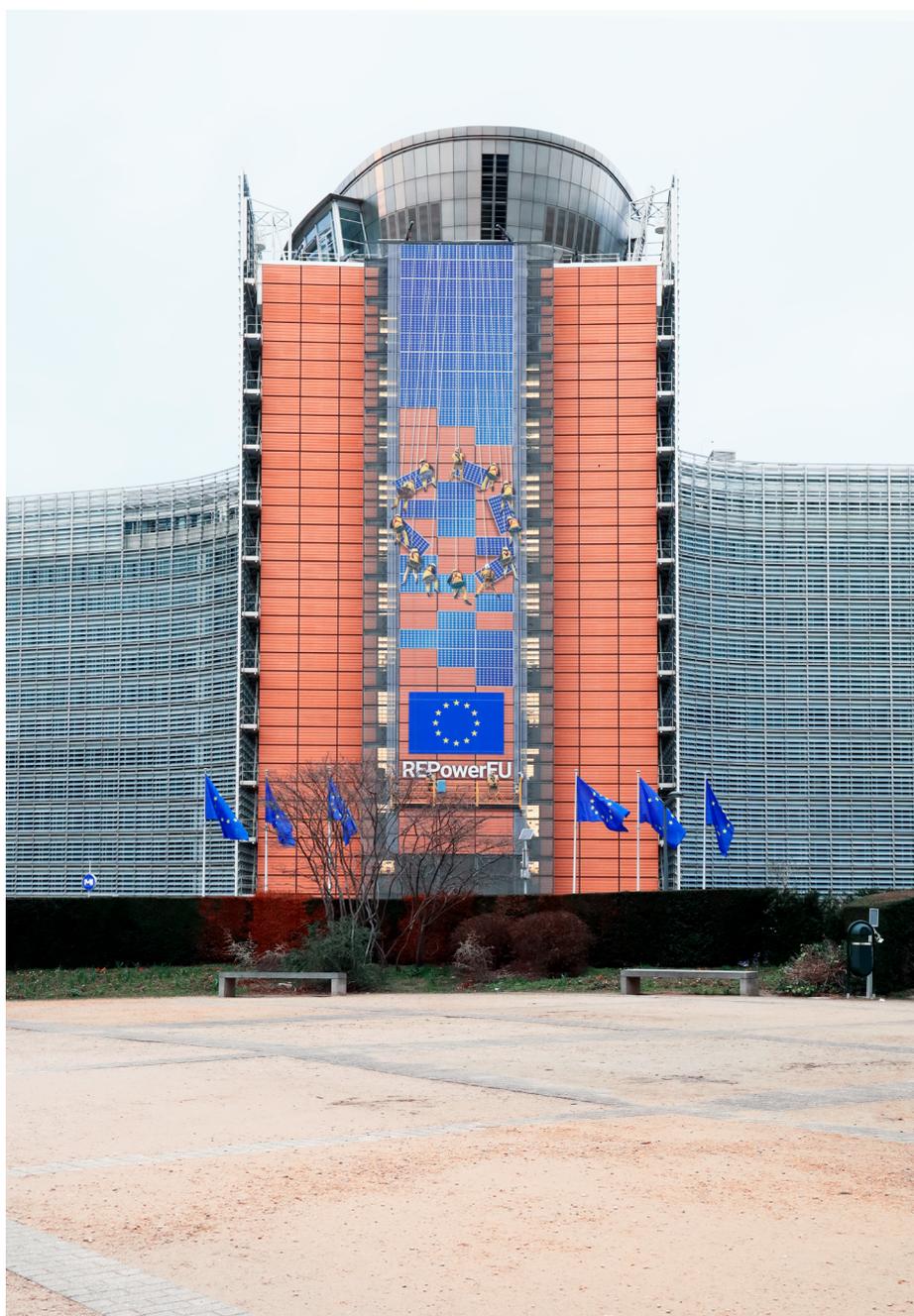


↑  
QUARTIER EUROPÉEN  
Place Jourdan

## UNE IDENTITÉ EUROPÉENNE ET CITOYENNE AFFIRMÉE, DES SYMBOLES DU POUVOIR RÉINTERPRÉTÉS

Le Quartier Européen est un lieu important de l'Europe étant donné la présence des institutions européennes (Conseil, Parlement, Commission). La construction progressive et originellement peu planifiée du rôle de capitale européenne ne s'est pas traduite dans l'émergence d'un espace symbolique et identitaire fort et affirmé dans la ville. Elle s'est cependant greffée à certains espaces monumentaux et symboliques des

institutions belges, entre le parc Royal et le parc du Cinquantenaire et sur la rue de la Loi, dont certains sont marqués par une identité coloniale à réinterpréter. L'affirmation de l'identité européenne dans le quartier fait ainsi partie des ambitions, non pas dans une logique de création de symboles autoritaires d'un pouvoir, mais dans la valorisation d'une identité européenne pluraliste, post-coloniale et partagée entre citoyens.



QUARTIER EUROPÉEN  
Rond-point Schuman et  
bâtiment Berlaymont,  
siège de la Commission  
Européenne



## UN PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE ATTRACTIF

Le Quartier Européen accueille de nombreuses institutions culturelles de grande ampleur mais il est aujourd'hui surtout reconnu pour la présence des institutions européennes. Bien que le site du Cinquantenaire rassemble de nombreuses institutions, les institutions culturelles du quartier sont relativement isolées et peu identifiées par les circuits touristiques. Le redéveloppement du

site du Cinquantenaire en tant que pôle culturel et touristique majeur ambitionne de compléter l'identité et l'intérêt touristique du quartier sur son patrimoine culturel. L'objectif est également de reconnecter ce pôle au pôle culturel existant du Mont des Arts par la création d'un parcours touristique ponctué de points d'intérêt culturels et patrimoniaux dans le quartier.



QUARTIER EUROPÉEN  
Complexe muséal et  
arcades du Cinquantenaire

## RÉVÉLER LA VALLÉE DU MAELBEEK

---

Le Quartier Européen a été développé sur un territoire initialement marqué par la présence de la chaîne d'étangs de la vallée du Maelbeek. Celle-ci est aujourd'hui peu lisible et mise en valeur, si ce n'est par la présence des plans d'eau du parc Léopold et du square Marie Louise ainsi que des jeux d'eau dans le jardin du Maelbeek. La mise en valeur de cette figure paysagère naturelle ambitionne d'une part d'en rendre la lisibilité à

l'échelle territoriale, en repensant notamment l'aménagement des espaces ouverts situés en creux de vallée. D'autre part, l'ambition est de renforcer les fonctions écosystémiques offertes par la vallée dans son ensemble (gestion intégrée des eaux pluviales, îlot de fraîcheur, végétalisation, etc.), et de rendre le quartier européen exemplaire sur le plan environnemental.



QUARTIER EUROPÉEN

Jardin du Maelbeek



## LE QUARTIER EUROPÉEN AU COEUR DE LA STRUCTURE PAYSAGÈRE DES PARCS DESSINÉS

---

Le Quartier Européen est marqué par la présence de grands parcs emblématiques qui en représentent aujourd'hui les poumons verts. Ces grands parcs sont hérités d'une structure urbaine composée et sont reliés entre eux et aux alentours par des axes structurants qui traversent le quartier. Paysages pensés pour l'esthétisme de la verdure, et pour accueillir des équipements thématiques d'envergure (jardin zoologique puis cité des sciences pour le parc « à l'anglaise » Léopold ; champs de manœuvres, Exposition universelle,

jubilée et Musées Royaux pour le parc « à la française » du Cinquantenaire), la valeur biologique et les fonctions écosystémiques de ces espaces verts sont aujourd'hui à renforcer et à concilier avec leurs fonctions culturelles et symboliques. L'ambition est également de repenser les axes structurants - à l'aménagement aujourd'hui centré sur le trafic motorisé - afin de développer leur potentiel paysager et d'y favoriser les modes de déplacement actifs.



QUARTIER EUROPÉEN  
Parc du Cinquantenaire



A.1

# MIXITÉ FONCTIONNELLE ET VILLE DE PROXIMITÉ

## Réintroduire du logement dans le quartier européen

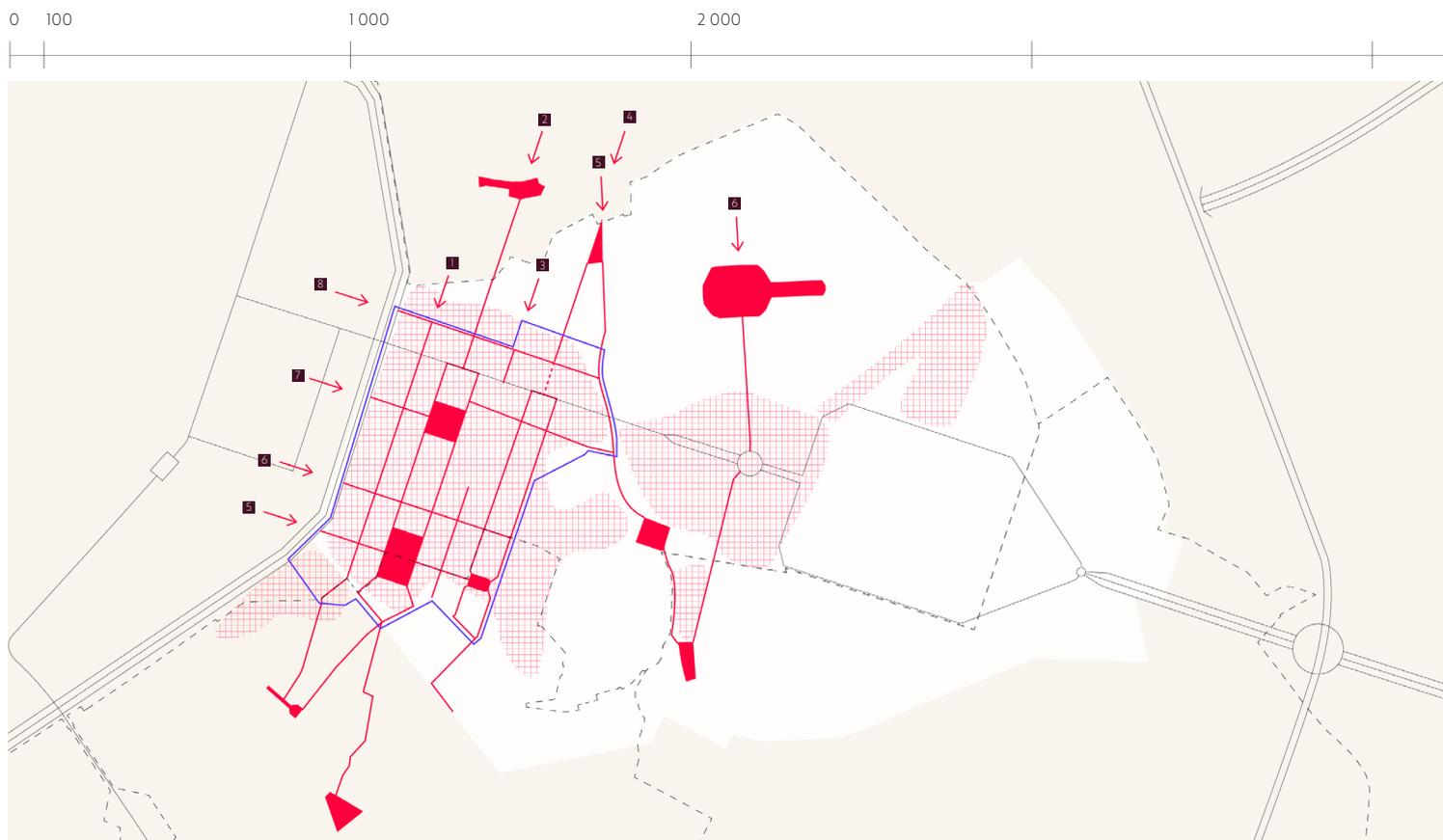
### DES AXES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRE DE LA FONCTION RÉSIDENNELLE

- atteindre 50 % de logements dans le quartier Léopold (périmètre bleu sur la carte ci-dessous) en-dehors des grandes artères de mobilité (Loi et Belliard)
- supprimer l'effet barrière du quartier Léopold Schuman et des environs du rond-point Schuman et reconnecter les espaces habités

Le premier gros défi de la transformation du quartier européen est celui du développement de la fonction résidentielle, aujourd'hui quasi-inexistante dans cette zone. Les hachures rouges sur la carte ci-dessous désignent les zones où la fonction résidentielle est largement minoritaire (hors grands parcs) : les quartiers "inhabités" forment aujourd'hui une barrière mentale entre St-Josse et Ixelles. La stratégie de réintroduction

de logement passe par l'identification d'axes propices au développement de dynamiques résidentielles. Ces axes accueilleront donc en priorité des programmes de logement et de support au logement (commerce à portée locale, équipement, services) et seront aménagés de manière à favoriser un environnement de vie qualitatif offrant espace de respiration, sécurité et confort des mobilités actives.

La résidentialisation d'axes nord-sud choisis permet de reconnecter les quartiers habités de St-Josse, Ixelles (et dans une moindre mesure, nord de Bruxelles et Etterbeek) en liant des espaces locaux porteurs d'une identité locale ou de dynamiques résidentielles affirmées. 4 axes nord-sud sont identifiés :  
– l'axe St-Josse Art-Loi / Matonge (matérialisé par la rue du



AXES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRE DE LA FONCTION RÉSIDENNELLE

- |  |                                     |   |                               |
|--|-------------------------------------|---|-------------------------------|
| — axes nord-sud :                        |                                     | — axes est-ouest :                                |                               |
| 1 Commerce                               | 3 Spa, Marie de Bourgogne           | 5 Luxembourg                                      | 7 Guimard, Jacques de Lalaing |
| 2 Industrie, Science, Deux Eglises       | 4 Arlon, Trèves, Philippe de Le Bon | 6 Montoyer  | 8 Joseph II                   |
| ■ espace public lié à un axe résidentiel | ▨ zone "inhabitée"                  | □ Léopold : objectif 50% de logement à long-terme |                               |

Commerce), l'axe place de St-Josse / St-Boniface (rues de l'Industrie, de la Science et des Deux-Eglises) et l'axe en deux tronçons (rues de Spa et Marie de Bourgogne) : reconvertir les axes vers leur fonction originelle de logement et développer des fonctions de support à l'habitat (commerces et services de proximité) en lien avec les squares de Meeûs et Frère-Orban.

- axe chaussée de Wavre / Luxembourg / square de Gutemberg, qui comprend en particulier les rues d'Arlon, de Trèves et Philippe Le Bon, à connecter via la création d'une porosité dans l'îlot 130 : favoriser le développement de l'habitat et l'activation de l'espace public par des programmes soutenant les fonctions résidentielles et de bureaux.
- axe place Jourdan - square Marie-Louise, matérialisé par la chaussée d'Etterbeek et fond de la vallée du Maelbeek : poursuivre le renforcement du caractère résidentiel de cet axe inter-quartiers, encourager son appropriation comme lieu de vie (services de proximité et métropolitains).
- axe place Jourdan - square Ambiorix, qui comprend les rues Archimède et Froissart : tisser la connexion des quartiers de part et d'autres du rond-point Schuman en favorisant les opérations à caractère résidentiel et renforçant l'identité locale de Schuman.

Sur le plan est-ouest, la forte hiérarchie des axes est à conserver (Loi et Belliard restent des axes où la fonction de bureaux a sa

place et où le développement résidentiel est moins indiqué). Les axes résidentiels doivent constituer des cheminements alternatifs aux grands axes et créer un maillage résidentiel au cœur du quartier Léopold. 4 axes est-ouest sont identifiés :

- axe Trône - Luxembourg matérialisé par la rue du Luxembourg, dont les extrémités sont déjà activées par des fonctions de support à l'habitat : renforcer la présence de logements et de services ou équipements de proximité et métropolitains. Il constitue un potentiel de connexion important de la place du Luxembourg et parc Léopold (lieux emblématiques) au centre bruxellois. Il doit être perçu comme un axe comportant une diversité de fonctions et de leurs temporalités actives.
- axe palais des Académies - parc Léopold matérialisé par la rue Montoyer : le potentiel paysager de la rue permet de l'imaginer comme un axe résidentiel calme et attractif.
- axe Guimard - Frère-Orban - chaussée d'Etterbeek matérialisé par les rues Guimard et Jacques de Lalaing : le potentiel paysager de la rue et la présence de plusieurs immeubles de bureaux inséré dans du bâti à typologie résidentielle (immeuble accueillant autrefois du logement) en fait un axe à potentiel résidentiel.
- axe Art-Loi - Jardins de la Vallée du Maelbeek matérialisé par la rue Joseph II : prolonger la présence de logements dans sa partie ouest et exploiter les locaux susceptibles d'être quittés par les institutions pour de la reconversion en logements.



← QUARTIER EUROPÉEN

Logements chaussée d'Etterbeek

QUARTIER EUROPÉEN

Quartier square Frère-Orban



## RECONVERTIR LES BUREAUX VACANTS EN LOGEMENTS

---

### → prioriser la reconversion de bureaux en logements qualitatifs pour augmenter le caractère résidentiel du quartier

Les nouveaux modes de travail (télétravail, co-working...) amènent déjà certaines entreprises ou institutions publiques à vider une partie de leurs locaux, créant de plus en plus de surfaces de bureaux inoccupées. Malgré qu'il reste un quartier attractif grâce à la présence des institutions européennes, le quartier européen ne fait pas défaut à ce constat et compte une quantité considérable de bureaux vacants. La création de nouveaux logements dans le quartier doit tirer profit de ce potentiel et donc passer en priorité par la reconversion d'immeubles existants, y compris de bureaux. Tous les bureaux n'ont pas le même potentiel de reconversion en logement.

La typologie des bâtiments rend la reconversion plus ou moins aisée. Un projet de reconversion devra s'appuyer sur une analyse préalable fine des potentiels du bâtiment. Les immeubles dont la structure est indépendante de l'aménagement intérieur ainsi que ceux dont la profondeur est plus faible (< 20m) sont particulièrement indiqués pour une reconversion en logement parce qu'elle permet davantage de flexibilité dans le fonctionnement intérieur et permet d'imaginer des typologies de logements qualitatives répondant aux besoins essentiels d'une habitation (lumière naturelle, espace extérieur privatif...). Les

années 60 à 90 ont vu apparaître des constructions de bureaux plus larges et plus rapidement obsolètes, sur lesquels une reconversion devra passer par une transformation plus lourde du bâti existant. Des solutions architecturales innovantes seront à trouver, qui pourront passer notamment par une dédensification de la parcelle en intérieur d'îlot pour diminuer la profondeur du bâtiment. Après avoir mené toutes les études en vue d'identifier le potentiel de conversion du bâtiment et dans le cas ultime où aucune des solutions envisagées ne permet une conversion du bâtiment, une conversion partielle pourra être envisagée.

La vacance des bureaux ne concerne pas toujours la totalité de l'immeuble, rendant une reconversion difficile dans la mise en œuvre du chantier, dans les choix techniques devant être faits ainsi que dans la cohabitation future des différentes fonctions (en particulier pour les bureaux institutionnels). Des solutions au cas par cas pourront être trouvées. Des types de logements spécifiques peuvent également être considérés : résidence seniors, ou pour étudiants / stagiaires, dont la gestion peut être plus encadrée.

Les choix architecturaux devront permettre de garantir la qualité des logements proposés (espace extérieur privatifs, confort thermique et acoustique, luminosité, intimité, espaces communs...).

## DES LOGEMENTS PUBLICS & PRIVÉS QUALITATIFS & DIVERSIFIÉS

---

### → viser une haute qualité de vie à travers une offre de logement qualitatifs et abordables

### → accroître la diversité des logements du quartier dans leur typologie et le public auquel ils s'adressent

La réintroduction de logements dans le quartier européen doit permettre d'élargir l'offre dans sa diversité, afin de répondre aux besoins des populations déjà présentes dans le quartier et d'en attirer d'autres. La promotion pour une haute qualité de vie dans le quartier européen passe en effet par davantage de mixité sociale.

Les projets de logements devront proposer au sein d'un même ensemble une diversité de typologies, et intégrer en priorité des grands logements (3+ chambres) pouvant être investis par des familles (public minoritaire dans le quartier Léopold aujourd'hui).

Les appartements devraient par ailleurs être pensés pour être flexibles et s'adapter à différentes pratiques culturelles de l'habiter. La subdivision de maisons familiales doit être évitée, en cela qu'elle réduit l'offre adaptée aux familles et contribue à la production de petits logements déjà majoritaires. L'offre de logements collectifs doit être élargie, en particulier pour les étudiants et les stagiaires. La présence des institutions implique l'installation de travailleurs pour de courtes durées qui ont tendance à investir aujourd'hui les appartements ou maisons en

colocation, accentuant la tension sur le marché des habitations familiales.

S'il est important d'optimiser l'espace pour insérer davantage de logements dans le quartier européen, cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'espace de vie proposé. La crise de la covid-19 a mis en lumière et accentué les exigences de confort dans l'habitat collectif : les logements créés doivent être conçus pour répondre à ces besoins (luminosité, confort thermique et acoustique, espaces extérieurs privatifs et communs, intimité) et ce dans une vision long-termiste. La conception d'espaces communs en tant que lieux de vie favorisant les liens de voisinage participe à donner une identité résidentielle forte et collective au quartier européen.

L'achat de foncier dans le quartier européen est une étape clé dans l'objectif de créer du logement public à finalité sociale, et en particulier du logement social locatif. Le quartier européen doit participer à satisfaire les besoins régionaux et communaux en matière de logement social. En outre, la reconversion des immeubles de bureaux vacants doit être considérée comme un potentiel pour atteindre le seuil de 25% de logement social à l'échelle du quartier.

## Compléter et renforcer les Noyaux d'identité locale

### LA VILLE " À 10 MINUTES À PIED "

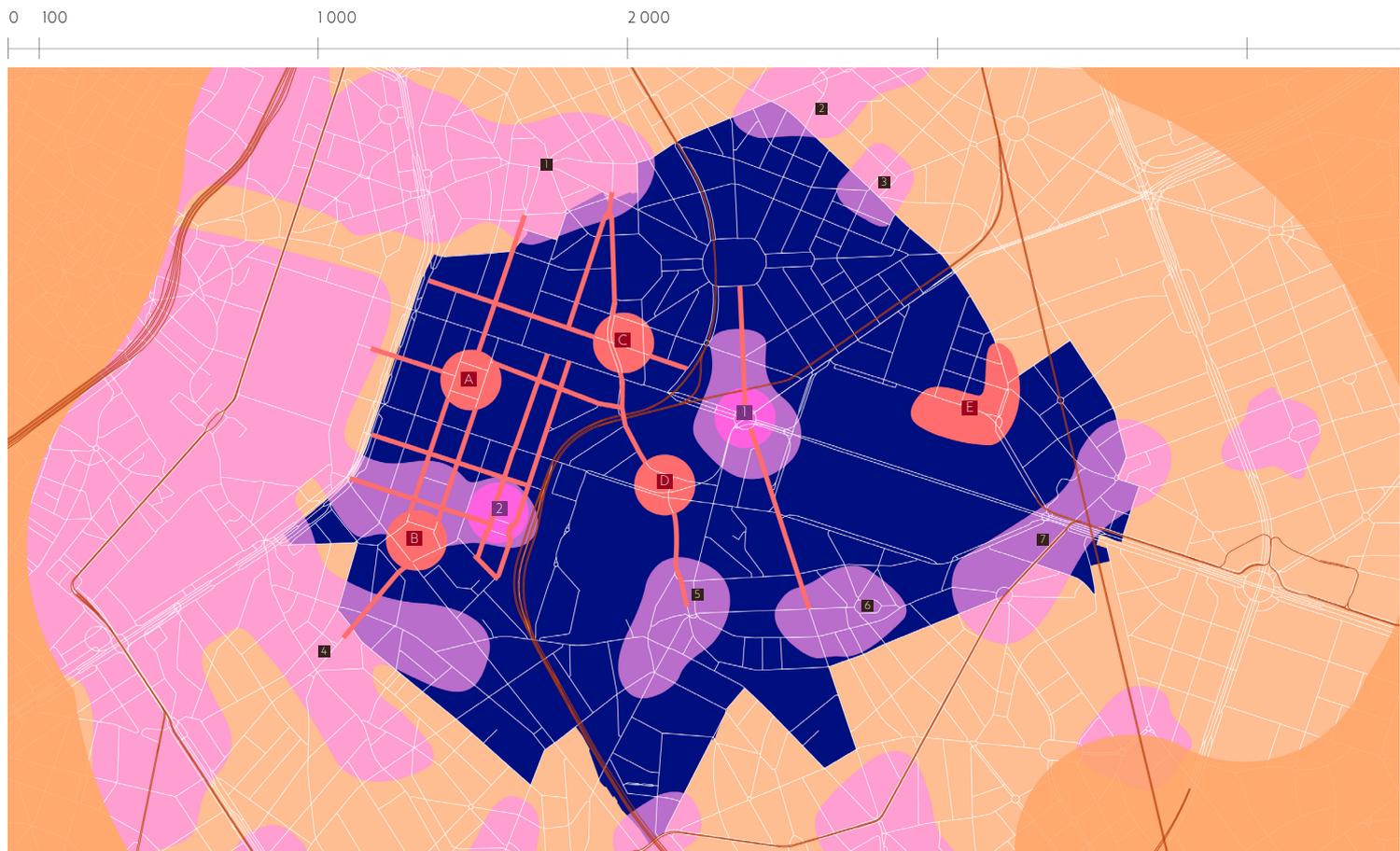
- développer un quartier vivant et agréable pour tous ses habitants et usagers
- permettre à tous de bénéficier des services de proximité essentiels à la vie quotidienne

L'introduction de fonctions actives - en particulier des fonctions dites "sociales" (équipements, support à l'habitat) - doit venir renforcer le maillage des Noyaux d'Identité Locale. L'ambition est d'offrir à tous les habitants la possibilité de bénéficier de ces fonctions à proximité de chez soi, tout en renforçant les identités de quartier créatrices d'un sentiment affectif vis à vis de son milieu de vie. La vision propose dans un premier temps de renforcer les NIL existants au sein du quartier, en particulier :

- **NIL Schuman** : au cœur du quartier européen, c'est un des lieux les plus emblématiques du périmètre (UE, Cinquantenaire), déjà dynamique mais principalement pendant les horaires

de bureaux. Le développement de logements sur les rues Archimède et Froissard (axes de développement prioritaire de la fonction résidentielle) va contribuer à diversifier les usagers de cette zone. L'implantation de davantage de services de proximité et d'équipements doit permettre de renforcer ce noyau d'identité locale pour en faire un pôle de vie dont les dynamiques ne sont plus uniquement rythmées par les horaires de bureau. Ce NIL ne doit en revanche pas perdre sa dimension européenne, et l'activation du quartier pourra se faire au moyen de programmes faisant davantage de liens entre les institutions et les habitants et autres usagers, s'inscrivant également comme un pôle majeur du circuit touristique.

- **NIL Luxembourg** : ce NIL est aujourd'hui principalement lié à la place de Luxembourg qui accueille plusieurs Horeca et un marché hebdomadaire, ainsi qu'à la rue du Luxembourg dans la partie ouest, reliant la place à Trône. Avec la présence



NOYAUX D'IDENTITÉ LOCALE DANS LE QUARTIER EUROPÉEN

- Noyaux d'identité locale à renforcer
  - Noyaux d'identité locale à créer
  - 1 Bruxelles - Schuman
  - A Bruxelles - Frère-Orban
  - C Bruxelles - Maelbeek
  - E Bruxelles - Cinquantenaire-Noyer
  - 2 Bruxelles - Luxembourg
  - B Bruxelles - De Meeûs
  - D Bruxelles - Jean Rey
- Autres Noyaux d'identité locale existants au sein du périmètre
- 1 St-Josse - Verbist
  - 3 Schaerbeek - Chasseurs Ardennais
  - 5 Etterbeek - Jourdan
  - 7 Etterbeek - Mérode - St-Pierre
  - 2 Schaerbeek - Dailly
  - 4 Ixelles - Matonge
  - 6 Etterbeek - Van Meyel
- Axe de développement prioritaire de la fonction résidentielle

du square De Meeûs, ce NIL a le potentiel d'être largement renforcé afin de constituer un pôle mixte et activé majeur du quartier Léopold le long de la rue du Luxembourg et autour du square dont les usages doivent être repensés. L'implantation de davantage de services et équipement de proximité permettra d'insuffler davantage de mixité sociale dans cette zone très prisée des travailleurs européens.

Cinq NIL sont à initier au sein du périmètre :

- NIL Frère-Orban : dans l'axe des squares identifié comme axe de développement prioritaire de la fonction résidentielle, le square et ses alentours ont le potentiel de devenir un petit centre résidentiel tourné vers les espaces publics locaux et les services de proximité. La rue Guimard et ses atouts paysagers constitue une connexion importante entre le centre Bruxellois et le quartier Léopold : elle doit être considérée comme une porte d'entrée sur les espaces résidentiels du quartier européen.
- NIL de Meeûs : à proximité du NIL existant Luxembourg, on identifie une opportunité de transformation à long-terme : la reconversion du bâtiment Helmut Kohl au sud du square de Meeûs en ensemble mixte logements - fonctions actives, une fois quitté par l'UE (timing pressenti 2028). L'activation de ce point est crucial car permet de lier le quartier Léopold à la place de Londres, premier maillon du réseau de lieux habités et activés à Ixelles.
- NIL place Jean Rey : déjà investie par les habitants et promeneurs, la place Jean Rey et son contexte ont le potentiel de constituer un nouveau centre urbain important, point d'articulation entre un axe de mobilité majeur et la figure résidentielle de la vallée du Maelbeek. La place Jean Rey souffre aujourd'hui d'un manque d'activation et d'un aménagement déconnecté des façades et de l'entrée du parc Léopold. Elle est à considérer comme l'accroche urbaine du parc Léopold, accueillant une grande mixité d'utilisateurs : habitants, visiteurs (inscrite dans le parcours culturel) et travailleurs.
- NIL Cinquanteenaire-Noyer : au-delà de sa dimension emblématique supralocale, le Cinquanteenaire doit s'inscrire dans le tissu local en tant qu'espace vert appropriable par les habitants et générateur de rapports sociaux. On peut s'appuyer sur sa zone sportive, déjà investie par les locaux mais à renforcer, pour développer un nouveau NIL liant le parc à ses franges habitées. La rue du Noyer est un axe à activer (commerces de proximité et Horeca jusqu'à la place de Jamblinne de Meux).
- NIL Maelbeek : le jardin du Maelbeek est un espace public local à l'articulation entre le site de la Commission Européenne et le quartier habité au nord du sud d'Ambiorix, menacé par l'installation de bureaux. Sa requalification et l'implantation de fonctions actives de support à l'habitat doit venir renforcer les dynamiques résidentielles de cette zone. La transformation de la partie ouest de l'îlot 130 constitue une opportunité à long-terme de soutien à ce NIL.



→  
 QUARTIER EUROPÉEN  
 Place Jourdan

## DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

---

- **renforcer l'offre en commerces, services et équipements en lien avec la résidentialisation**
- **concilier les besoins locaux et le rayonnement supra-local du quartier européen**

Le renforcement de la fonction résidentielle au sein du quartier européen s'accompagne de l'ambition d'enrichir l'offre de services, commerces et équipements, notamment dans les NIL identifiés précédemment. Les carences actuelles démontrent des besoins importants dans plusieurs secteurs qui seront amenées à être encore intensifiées avec l'arrivée de nouveaux habitants. En outre, si le quartier européen est fort de son image symbolique, celle-ci peine à créer des synergies avec les dynamiques habitantes et locales. Les équipements supra-locaux existants souffrent d'une perte d'attractivité. Ainsi, le maillage d'équipements, services et commerces doit être à la fois le support de nouvelles dynamiques résidentielles, consolider les éléments urbains à portée supralocale en tant que porteur d'une identité forte, et tisser des liens entre ces deux échelles et les différents publics liés.

3 zones aux enjeux différents peuvent être définies :

- de par sa monofonctionnalité actuelle, le quartier Léopold constitue la zone de plus forte carence en infrastructures de supports à la vie résidentielle, y-compris en termes de commerces. Les NIL existants Schuman et Luxembourg et les NIL à créer Frères-Orban et Jean Rey sont donc les centres urbains à renforcer en priorité par des infrastructures de proximité répondant aux besoins essentiels et de programmes d'activation de l'espace public. Un enjeu majeur auquel le quartier Léopold devra faire face est sa capacité à faire se rencontrer les besoins des habitants avec celles des travailleurs, afin de créer une mixité sociale ressentie dans les usages du quartier. La très bonne accessibilité du quartier en fait une zone adaptée à l'implantation d'un nouvel équipement d'envergure métropolitaine, potentiel supplémentaire de mixité sociale (usagers externes au quartier).
- la zone du parc du Cinquantenaire et du parc Léopold est caractérisée par des enjeux de rayonnement national et international forts. Les équipements culturels présents doivent être valorisés et leur visibilité renforcée, afin d'inscrire le quartier européen dans les parcours culturels et touristiques. À l'orée du site de la Commission et du Conseil européen et implantées sur un espace vert investi par les habitants, ils constituent la clé de voûte de la création de liens entre les

identités européennes et habitantes du quartier.

- les zones périphériques du périmètre (quartiers habités) ont des besoins centrés sur l'idée de la ville de proximité. Moins bien desservis, ces quartiers s'appuient encore davantage sur les NIL, qui doivent dès lors être renforcés pour renforcer la cohésion sociale et l'accessibilité aux fonctions de support à l'habitat. L'implantation d'Horeca ou d'équipements spécialisés peut néanmoins être un moyen d'amener des usagers externes (travailleurs du QE ou autres) dans ces quartiers et ainsi contribuer à tisser un maillage continu entre le quartier européen et son contexte.

Les équipements et services implantés doivent contribuer à diversifier l'offre existante centrée sur les travailleurs, souvent privée, haut-de-gamme et inaccessible pour les ménages défavorisés. Une diversité de commerces et de publics-cibles est également à rechercher, notamment dans l'alimentation et l'horeca. Les équipements et paramédicaux à développer en priorité au sein du quartier européen sont les suivants :

- équipements de santé de première ligne, en particulier dans les secteurs statistiques Square et Européen (pénurie au sein de ces secteurs aujourd'hui) ;
- services paramédicaux ;
- logements médicalisés pour les seniors ;
- lieux d'accueil de la petite enfance (hors places réservées aux travailleurs des institutions européennes) ;
- équipements sportifs polyvalents et diversifiés ;
- équipements culturels de proximité (bibliothèque, centre culturel de quartier...) et antennes assurant un lien entre les habitants et les grandes institutions culturelles déjà présentes dans le quartier ;
- enseignement secondaire : besoin régional qui pourrait trouver sa place dans le quartier européen, permettant d'attirer des familles dans le quartier.

Tous les équipements, services et commerces implantés ne doivent pas être liés aux dynamiques résidentielles de proximité ou au rayonnement culturel et symbolique du quartier européen. Celui-ci doit, au même titre que les autres pôles de développement prioritaires, accueillir tous type de fonctions urbaines. Les fonctions productives notamment devraient pouvoir trouver leur place dans le quartier. Une attention doit alors être portée au choix de l'implantation de tels programmes, afin d'assurer une coexistence des fonctions cohérentes et ne nuisant ni à la qualité du cadre de vie, ni aux symboles citoyens, culturels et touristique du quartier européen.

## Développer une intensité de quartier

### UNE INTENSITÉ À HAUTEUR D'OEIL

- offrir une expérience riche et conviviale du quartier européen à tous les usagers
- activer l'espace public, créer du lien entre les espaces bâtis et ouverts et du contrôle social

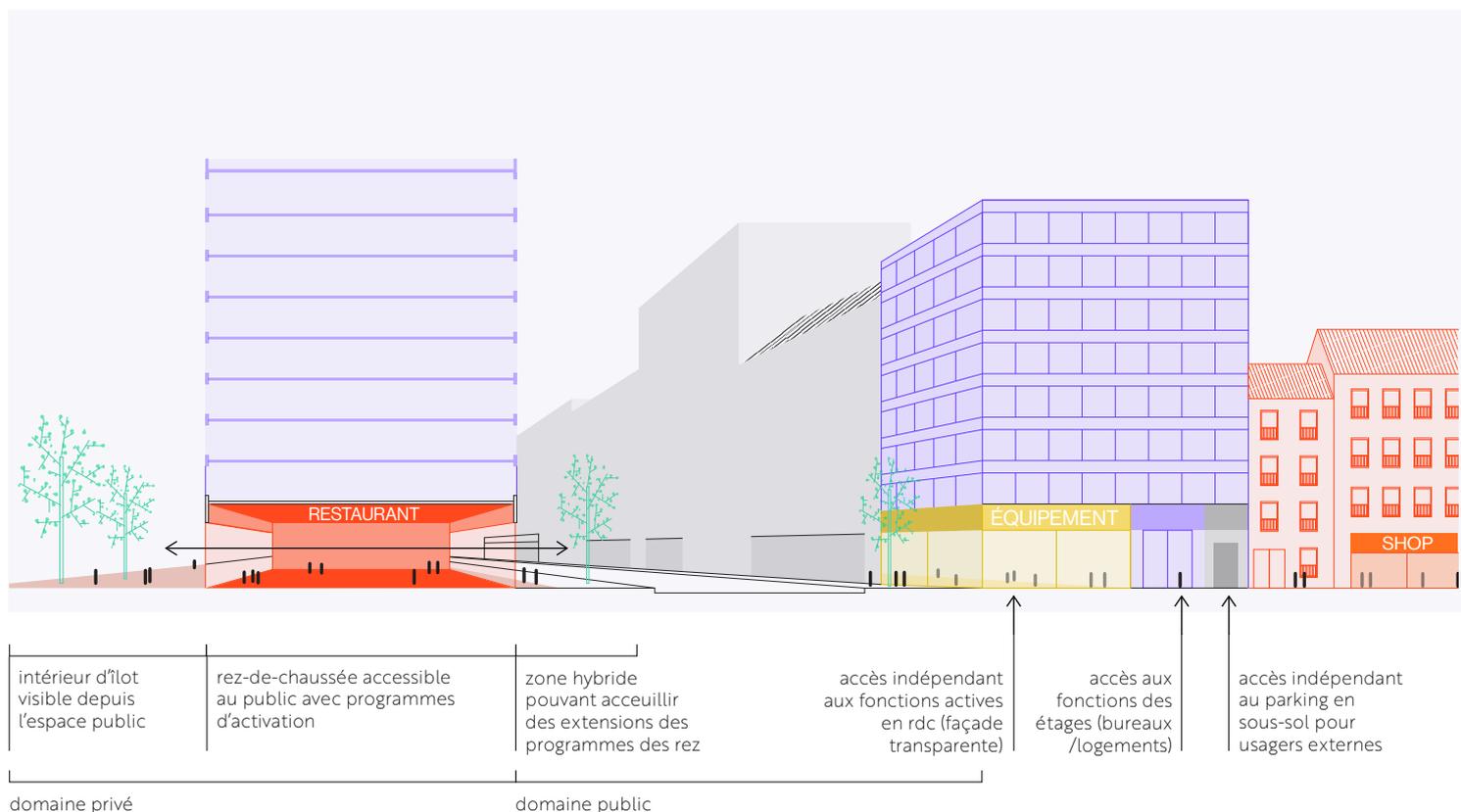
Le quartier européen doit s'expérimenter d'abord depuis l'espace public et à hauteur d'œil, ainsi les usages pensés au sein de l'espace public et dans les socles des bâtiments doivent être choisis au regard de cette volonté d'activation, à l'inverse des fonctions implantées en hauteur, mises à l'écart du domaine public et donc à même d'accueillir des fonctions nécessitant une certaine intimité (logements, bureaux). L'implantation de programmes actifs en rez-de-chaussée des bâtiments nécessite de développer des projets architecturaux adaptés à l'accueil de ces fonctions. En particulier, une attention doit être apportée aux éléments suivants :

- la porosité visuelle entre l'espace public et l'intérieur du bâtiment, voire l'intérieur d'îlot. La transparence des façades au niveau du socle est indispensable pour créer un dialogue entre les usages intérieurs et extérieurs et permettre un contrôle social des espaces publics.
- la porosité physique, par le placement régulier d'accès en façade. Les dispositifs d'ouverture flexibles permettant une variabilité du degré d'ouverture de la façade sur l'espace public sont encouragés, en particulier pour les bâtiments

amenés à accueillir des équipements de grande ampleur.

- le dimensionnement du rez-de-chaussée, en particulier sa hauteur, qui garantit la possibilité d'implantation de fonctions variées et donne un statut différent des étages supérieurs au socle ;
- la flexibilité du plan intérieur du socle, permettant une évolution des activités sur le long-terme (changement d'affectation) ou sur le court-terme (temporalités optimisées avec plusieurs fonctions complémentaires) ;
- le cas échéant, les abords du bâtiment situés sur les terrains privés doivent être pensés de manière à connecter l'espace public et le rez-de-chaussée. Ils sont à considérer comme faisant partie du socle du bâtiment et doivent favoriser la convivialité, la rencontre et les appropriations des usagers (mobiliers urbains intégrés, lumière, végétalisation ne créant pas de barrière entre l'espace public et le rez-de-chaussée, terrasses et autres extensions des activités intérieures, espace ouvert continu ...).

Si la plupart des constructions modernes et postmodernes possèdent déjà certaines de ces qualités architecturales, une reconversion nécessite souvent des adaptations au niveau du socle pour renforcer le dialogue entre l'espace public et l'espace bâti.



## FAVORISER LE CHRONO-URBANISME ET LA FLEXIBILITÉ DES PROGRAMMES

---

### → diversifier les temporalités d'activation du quartier

Un quartier habité, vivant et convivial est un quartier qui génère des intensités urbaines sur différentes temporalités. La ville qui dort, la ville qui travaille, la ville qui s'amuse... doivent cohabiter au sein d'un même espace, qui devient alors malléable et s'adapte aux usages et publics en fonction du temps, de manière régulière (en fonction d'horaires) ou ponctuelle (lors d'événements par exemple). Les choix de programmation à l'échelle d'un terrain privé devront donc se faire au regard des programmes déjà présents dans le contexte, afin de contribuer à diversifier les temporalités d'activation, tout en s'assurant de la compatibilité des différents usages.

La densité actuelle du quartier européen impose d'insérer l'implantation de nouveaux programmes d'activation dans le bâti existant, et les besoins en hausse liés à la résidentialisation du quartier vont générer une certaine pression foncière dans un quartier où elle est déjà plus élevée qu'en moyenne sur le territoire régional. L'enjeu est donc de combiner différents usages au sein de mêmes espaces.

On peut identifier des opportunités de combinaison de programmes fonctionnant à des horaires complémentaires :

- les locaux des écoles peuvent être investis par des usagers externes (salles de classes ouvertes aux associations du quartier, équipement sportif ouvert au public...);
- les cours de récréation des écoles peuvent être ouvertes au public en-dehors des horaires scolaires et aménagée de manière à participer à l'offre d'équipements ludiques de plein air pour les habitants du quartier ;
- les espaces de restauration initialement pensés pour les travailleurs devraient être accessibles à tous et participer à l'animation du quartier en dehors des horaires de bureaux (week-end en particulier) ;
- les espaces de co-working peuvent accueillir des fonctions adaptés à des publics plus larges (coin bibliothèque, accueil d'événements culturels, offre souple et accessible aux étudiants...);
- les salles de réunions des immeubles de bureaux peuvent être ouvertes à des associations de quartier.

## ENCOURAGER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DES ESPACES VACANTS

---

- **exploiter les surfaces disponibles pour insérer de nouvelles fonctions dans le quartier européen**
- **promouvoir une utilisation durable du bâti existant,**
- **préfigurer et tester de nouveaux usages**

L'ambition de reconversion des surfaces vacantes de bureaux s'accompagne de processus opérationnels et techniques longs. Afin d'apporter des réponses à l'ambition de la multifonctionnalité, des actions à court-terme doivent être initiées. L'occupation temporaire des surfaces vacantes est encouragée, en particulier par des acteurs générant des usages

et des publics complémentaires à ceux déjà existants dans le quartier, des acteurs à faible revenu (artistes, asbl...) et à portée locale. Les occupations temporaires peuvent prendre la forme d'une préfiguration de nouveaux usages, en particulier dans le cas de reconversions vers un équipement. Dans les deux cas, elles permettent de tester de nouvelles dynamiques et doivent participer à nourrir les projets à long-terme. Des processus de concertation / co-création des projets temporaires ou permanents accompagnent la construction d'un programme adaptés aux besoins des habitants et usagers du quartier.

## Impliquer les bureaux dans la vie de quartier

### DES REZ D'IMMEUBLES DE BUREAUX OUVERTS AU QUARTIER ET INDÉPENDANTS

---

→ **insérer des programmes d'activation au sein d'immeubles de bureaux, favoriser la mixité des fonctions et de publics**

Le quartier européen a vocation à rester un quartier de bureaux, il est donc essentiel de repenser le rôle de ces bureaux dans un quartier multifonctionnel. Les immeubles de bureaux doivent notamment contribuer à améliorer la convivialité du quartier en mettant à disposition dans les rez-de-chaussée des programmes actifs et ouverts sur le quartier. Ces programmes peuvent être liés à la fonction de bureau mais doivent être accessibles à d'autres publics : cantine, espace de co-working, lieu d'accueil de la petite enfance non-réservé exclusivement aux travailleurs...

Le fonctionnement et la gestion des rez-de-chaussée au sein des immeubles de bureaux est un point clé de la mise en

œuvre de cette ambition. Une gestion et des accès distincts et indépendants des socles vis-à-vis des surfaces de bureaux des étages supérieurs permettra de mettre en place des usages variés et sur des temporalités différentes de celles des bureaux.

Dans les cas où l'insertion de programmes ouverts au quartier est strictement impossible (notamment dans le cas de bâtiments qu'il n'est pas possible d'adapter aux exigences de sécurité de certaines institutions très sensibles), les rez-de-chaussées doivent quand même être pensés pour participer à l'activation du quartier, notamment à travers le traitement architectural des socles (transparence de la façade, flexibilité intérieure et dimensionnement permettant une évolution possible sur le long-terme vers des programmes actifs).

### MUTUALISER LES PARKINGS SOUTERRAINS EXISTANTS

---

→ **libérer de l'espace pour végétaliser les espaces publics**  
 → **exploiter les parkings souterrains existants**

Le quartier européen possède l'avantage d'être particulièrement bien doté en parkings souterrains : le parking Loi propose 780 places de stationnement et de nombreux immeubles de bureaux intègrent de un à trois niveaux de parking en sous-sol, parfois sous-utilisés aujourd'hui. La vision préconise donc d'exploiter les parkings existants :

- dans le cadre de projets de reconversion vers du logement, les parkings en sous-sol existants doivent être utilisés pour le stationnement des résidents et rendus accessibles aux usagers externes ;
- les parkings souterrains privés devraient être rendus accessibles aux usagers externes afin de compenser la réduction des places de stationnement en voirie.

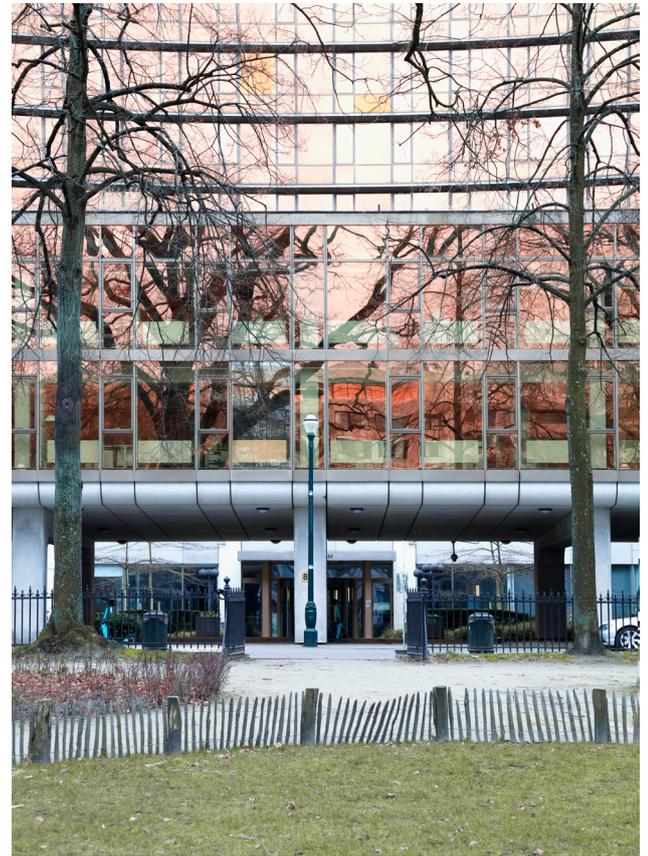
La mise en application du COBRACE induit une réduction progressive des places de parkings souterrains dans les immeubles de bureaux afin de limiter les déplacements pendulaires domicile-travail en véhicule motorisé. Dans les cas où un parking vacant ou partiellement vacant n'est pas mobilisable pour compenser la réduction des places de stationnement en voirie, sa réaffectation devrait être étudiée, notamment vers des programmes ouverts au publics.

Une exploitation intelligente des parkings souterrains est essentielle car elle permet d'optimiser l'offre, et donc de réduire drastiquement le stationnement en voirie, condition facilitant l'amélioration de la qualité des espaces publics du quartier européen.



QUARTIER EUROPÉEN

Immeuble de bureaux, rue Guimard 9.  
Le rez-de-chaussée transparent mais aujourd'hui non-activé par des fonctions accessibles au public.



QUARTIER EUROPÉEN

Immeuble de bureaux Helmut Kohl, square de Meeûs, 8.  
Le rez-de-chaussée est transparent mais non-activé.

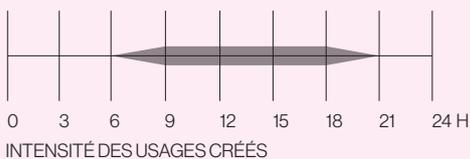
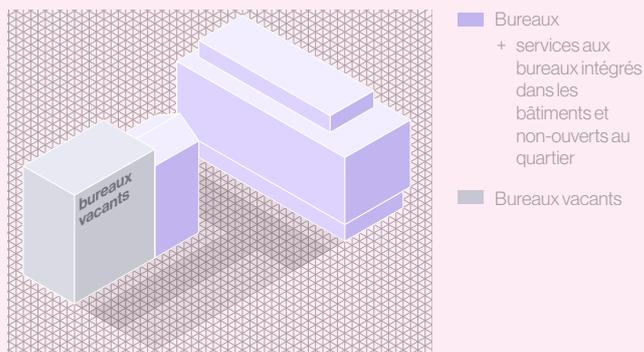


QUARTIER EUROPÉEN

Immeuble de bureaux, rue Froissard 50.  
Le rez-de-chaussée est rendu opaque et n'accueille pas de fonctions actives accessibles au public.

## AUJOURD'HUI

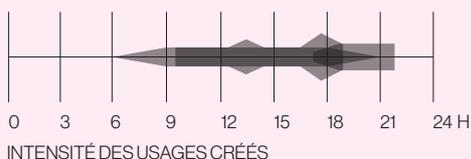
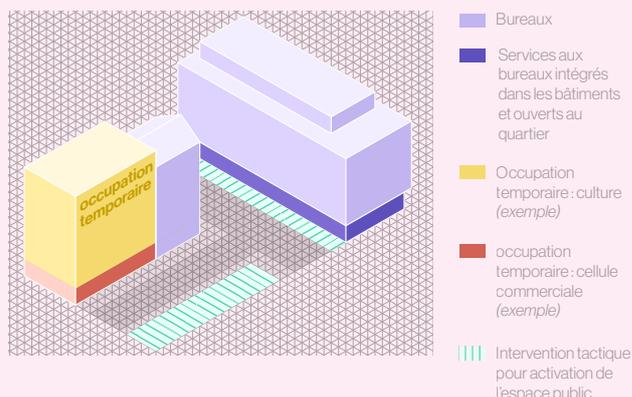
Aujourd'hui, le quartier est caractérisé par une monofonctionnalité et une prédominance de la fonction de bureaux. Le quartier est fréquenté presque uniquement pendant les horaires de bureaux par un public très homogène (travailleurs) et très peu animé. L'interaction entre les usages dans l'environnement bâti et l'espace public est quasi-inexistante.



## COURT-TERME

Pour agir contre la monofonctionnalité du quartier à court-terme, la vision préconise de :

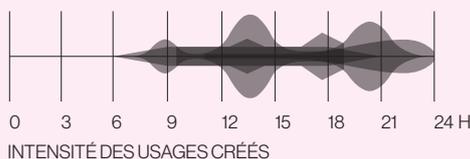
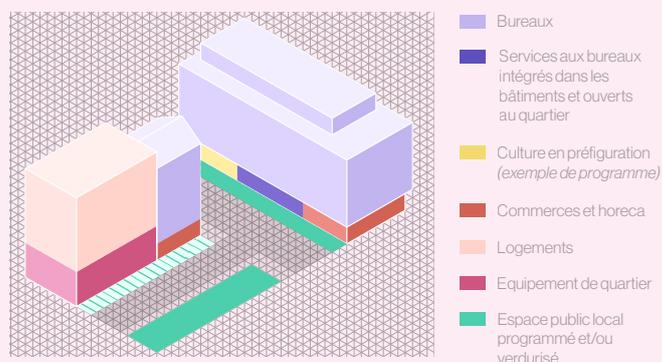
- 1 mettre en place des **occupations temporaires des bureaux vacants** par des programmes permettant une diversification des usages (culture, sport...).
- 2 encourager à l'implantation de **programmes ouverts au quartier dans les socles des immeubles de bureaux** (cela peut être des services aux travailleurs mais ouverts aux autres usagers).
- 3 initier des **aménagement tactiques des espaces publics** favorisant la diversification des usages de plein-air et le lien avec les programmes bâtis.



## MOYEN-TERME

Pour agir contre la monofonctionnalité du quartier à moyen-terme, la vision préconise de :

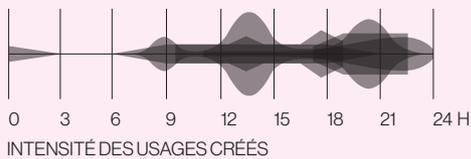
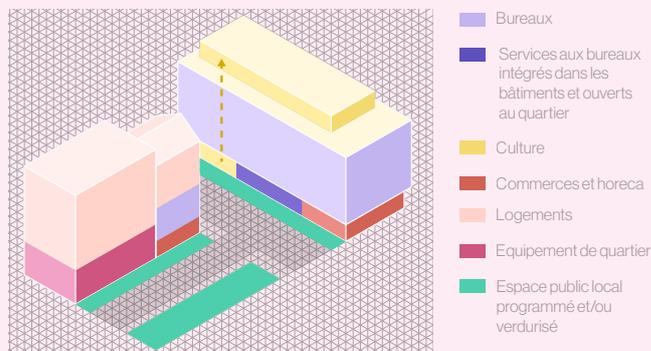
- 1 **reconvertir des bureaux en logements**, avec insertion de programme de support à l'habitat dans les socles.
- 2 encourager à l'insertion de programmes ouverts sur le quartier dans les socles des bâtiments de bureaux, avec aménagements permettant la **visibilité des espaces intérieurs depuis l'espace public**. Les longs bâtiments de bureaux peuvent accueillir plusieurs programmes différents au sein de leur socles (réduire l'échelle à une taille humaine), et plusieurs programmes fonctionnant sur des temporalités différentes peuvent partager un même espace.
- 3 réaménager les **espaces publics** pour permettre l'**extension des usages présents dans les socles**.



## LONG-TERME

Pour agir contre la monofonctionnalité du quartier à long-terme, la vision préconise de :

- 1 **poursuivre la reconversion des bureaux** laissés vides par l'accroissement des pratiques de télétravail (projections notamment pour les institutions européennes).
- 2 poursuivre l'insertion de programmes d'activation, notamment d'**équipements à portée locale ou supra-locale** (culturels, sportifs, événementiels...). Au delà des socles, ces programmes sont étendu à d'autres espaces (**toitures**, étage vacant...), les socles pouvant accueillir un accès et une vitrine de ces fonctions.
- 3 poursuivre le réaménagement des espaces publics en encourageant des **appropriations multiples et aux temporalités larges**.



→  
QUARTIER EUROPÉEN  
Place Jourdan et  
chaussée de Wavre



## A.2 FORMES URBAINES, PATRIMOINE ET DURABILITÉ

### Des gabarits supports d'une haute qualité de vie

#### LA DENSITÉ EXISTANTE COMME DENSITÉ DE RÉFÉRENCE

→ **éviter une sur-densification du quartier européen nuisant aux qualités d'habitabilité**

A rebours des plans précédents, la vision pour le quartier européen promeut une densité optimale correspondant à la densité existante à l'échelle d'un projet. La dédensification des intérieurs d'îlot n'appelle pas à une compensation des surfaces détruites. La hauteur des gabarits existants constituent la référence. Des opérations de surélévation des gabarits pourraient éventuellement être ponctuellement réalisées selon les

configurations et après étude de ses incidences sur le contexte urbain et à condition d'une exemplarité dans sa capacité à activer le quartier, à amener une mixité fonctionnelle et sociale et à participer à la dédensification et végétalisation des intérieurs d'îlots. Dans tous les cas, tout projet de modification de la forme urbaine se fait au regard du paysage urbain et favorise les conditions d'ensoleillement de l'espace public, de l'intérieur d'îlot et des bâtiments voisins. Un dialogue avec les gabarits alentours et la préservation des perspectives patrimoniales est recherché.

#### DÉDENSIFIER LES INTÉRIEURS D'ÎLOTS

→ **transformer les intérieurs d'îlots en un cadre qualitatif pour le développement de la fonction résidentielle et de la végétalisation**

On observe aujourd'hui un fort encombrement des îlots du quartier européen, en particulier dans le quartier Léopold, résultat de la volonté d'optimiser les surfaces au maximum lors du développement de la fonction de bureaux. Les intérieurs d'îlots sont souvent entièrement minéralisés et parfois entièrement bâtis. Le renforcement de la fonction résidentielle et l'intensification des usages dans les espaces publics (activation

des rues) amènent un besoin crucial d'espace ouverts apaisés en intérieur d'îlot. Les enjeux d'une bonne dédensification des intérieurs d'îlots dans le quartier européen sont les suivants :

- La dédensification en intérieur d'îlot doit se faire au regard de la situation urbanistique et doit s'articuler avec l'ambition de la valorisation de l'existant. Une cohérence est à rechercher à l'échelle du projet (espaces ouverts résidentiels communs qualitatifs) et à celle de l'îlot (articulation à la rue et aux autres parcelles, continuités végétales).
- La dédensification doit s'accompagner d'une déminéralisation maximale des sols afin de pouvoir végétaliser en pleine-terre.

### Vers un quartier zéro carbone

#### PRIVILÉGIER LA RÉNOVATION ET LE RÉEMPLOI

→ **limiter l'impact environnemental des projets d'espaces bâtis et ouverts**

→ **prendre en compte l'existant en tant que constituants d'un patrimoine commun**

L'histoire du quartier européen est marquée par des transformations lourdes et rapides ayant fait fi des constructions et ressources existantes et ignorant souvent la valeur patrimoniale du bâti existant. Dans un contexte de crise environnementale et considérant que le secteur de la construction est le plus générateur d'émissions de gaz à effet de serre à Bruxelles, il est indispensable que les transformations futures du quartier européen se fassent sur base de l'existant, à travers la rénovation du bâti (ou réhabilitation/reconversion) et la réutilisation des ressources existantes. La vision plaide pour :

- le maintien des bâtiments existants et leur rénovation ;

- lorsque le projet nécessite des transformations plus lourdes du bâti existant (notamment dans le cadre de reconversions), le maintien à minima de la structure existante et d'un maximum d'éléments existants possibles ;
- l'utilisation de l'outil TOTEM pour chaque projet de rénovation ou construction afin de viser un impact environnemental minimal en ciblant des matériaux durables et systèmes constructifs innovants ;
- lorsqu'une démolition - reconstruction est nécessaire et de manière générale, le réemploi des matériaux de construction.

Au cours des dernières années, le quartier européen a vu plusieurs de ses bâtiments être démolis peu de temps après leur construction (15 - 25 ans), en particulier des immeubles de bureaux. Afin d'éviter de devoir renouveler le bâti sur des cycles très courts, une attention doit être portée sur la capacité des constructions à être plus durables et résilientes sur le long-terme.

## RÉDUIRE LES BESOINS EN ÉNERGIE ET PROMOUVOIR LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- contribuer aux objectifs de réduction des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre
- favoriser l'émergence d'un quartier zéro carbone

En vue de contribuer aux objectifs régionaux du Plan National Energie Climat (PNEC), la transformation du quartier européen s'accompagne d'ambitions exigeantes en matière de consommation et de production énergétique. Les nécessaires baisses des besoins et hausses de production d'énergie renouvelable doivent s'appréhender dans une approche globale, dont le volet « énergie » du mémento be.sustainable constitue un des guides de référence.

Intervenir sur la consommation d'énergie au sein d'un quartier existant déjà très dense est complexe : les opportunités d'actions se concentrent d'abord sur la rénovation du bâti existant et en particulier de son enveloppe isolante, de son système de chauffage et de sa bonne ventilation.

Les éventuelles nouvelles constructions devront être exemplaires

sur le plan énergétique et viser les standards les plus élevés. Au-delà de leur isolation et système de chauffage et ventilation, les typologies et l'implantation des bâtiments devront être pensés de manière à réduire les besoins énergétiques : étudier un degré d'ensoleillement optimal pour favoriser l'apport d'éclairage naturel (pour la nouvelle construction comme pour les bâtiments voisins) tout en évitant les surchauffes, viser un bâti compact ayant moins de pertes énergétiques.

Le recours aux énergies renouvelables doit être encouragé et généralisé et l'intégration de dispositifs de production d'énergie renouvelables doit être envisagé dans tout projet de rénovation ou de construction. L'énergie solaire (via des panneaux photovoltaïques) et la géothermie pour les grands ensembles bâtis sont les sources d'énergies renouvelables les plus indiquées. L'intégration de pompes à chaleur dans les bâtiments est encouragée, dans la mesure où elle est moins énergivore que les systèmes de chauffage classiques (utilise une source d'énergie renouvelable et bonne durabilité).



← QUARTIER EUROPÉEN

rue de la Loi 99,  
peinture murale  
par NovaDead  
vue depuis la rue  
Jacques de Lalaing

## Valoriser les édifices et paysages patrimoniaux

### APPRÉCIER LA DIVERSITÉ PATRIMONIALE DES ÉDIFICES DU QUARTIER EUROPÉEN

- renforcer l'attractivité du quartier européen, valoriser son identité
- mettre en valeur les qualités architecturales et urbanistiques des édifices patrimoniaux du quartier européen

Le quartier européen se distingue d'autres quartiers bruxellois par ses métamorphoses urbanistiques et architecturales brutales liées à des mutations sociales successives, à un urbanisme planifié et à l'implantation des institutions européennes. On trouve encore quelques témoins de la vocation résidentielle du quartier lors de ses premières formes d'urbanisation : maisons de maître autour des squares Frère-Orban et de Meeûs et de la place du Luxembourg. La période de l'entre-deux guerres d'abord, puis la désignation de Bruxelles en tant que siège des institutions européennes en 1958 ont vu la demande d'espace de bureaux s'intensifier brutalement : la morphologie en damier du quartier Léopold a permis un regroupement aisé de parcelles pour la construction d'ensembles bâtis de grande ampleur et plus fonctionnels, adaptés à la typologie de bureaux et faisant généralement tabula-rasa des édifices néo-classiques existants. Malgré qu'ils soient apparus suite à la destruction du patrimoine

plus ancien, les nombreux édifices d'après-guerre du quartier européen sont les témoins d'une époque, de ses codes et valeurs et contribuent ainsi à la mémoire collective et à l'identité du quartier. Les évolutions contemporaines du quartier européen devront prendre en compte ce patrimoine et participer à le valoriser, de même que pour l'ensemble des édifices à valeur patrimoniale datant d'avant-guerre. Pour tout projet au sein du quartier européen, les ambitions sont les suivantes :

- L'étude du contexte patrimonial dans lequel s'inscrit un projet doit être systématique. L'enjeu est de repérer les éléments à valeur patrimoniale remarquable mais également les constituants matériels et immatériels de l'identité du lieu afin de contribuer à les préserver, les rendre visibles et les valoriser.
- Le bâti existant doit être systématiquement perçu comme une base avec laquelle composer. Les édifices inscrits à l'inventaire et/ou protégés par un statut légal disposeront d'une attention particulière veillant à leur préservation, mais tout élément bâti existant doit être étudié de manière à en identifier les qualités architecturales et urbanistiques, dans l'ambition de les valoriser au sein d'un projet faisant dialoguer histoire du site et enjeux contemporains.



#### QUARTIER EUROPÉEN

Centre de conférences  
Résidence Palace, de  
style Art Déco





QUARTIER EUROPÉEN

Passerelle et bâtiment postmoderniste du Comité des Régions et du Comité économique et social européen

QUARTIER EUROPÉEN

Centre de Conférences Albert Borschette de la Commission Européenne de style brutaliste



QUARTIER EUROPÉEN

Conseil d'Etat, hôtel particulier du Marquis d'Assche



QUARTIER EUROPÉEN

Parlement européen et Ancien Institut d'Anatomie et d'Histologie depuis la place Jourdan



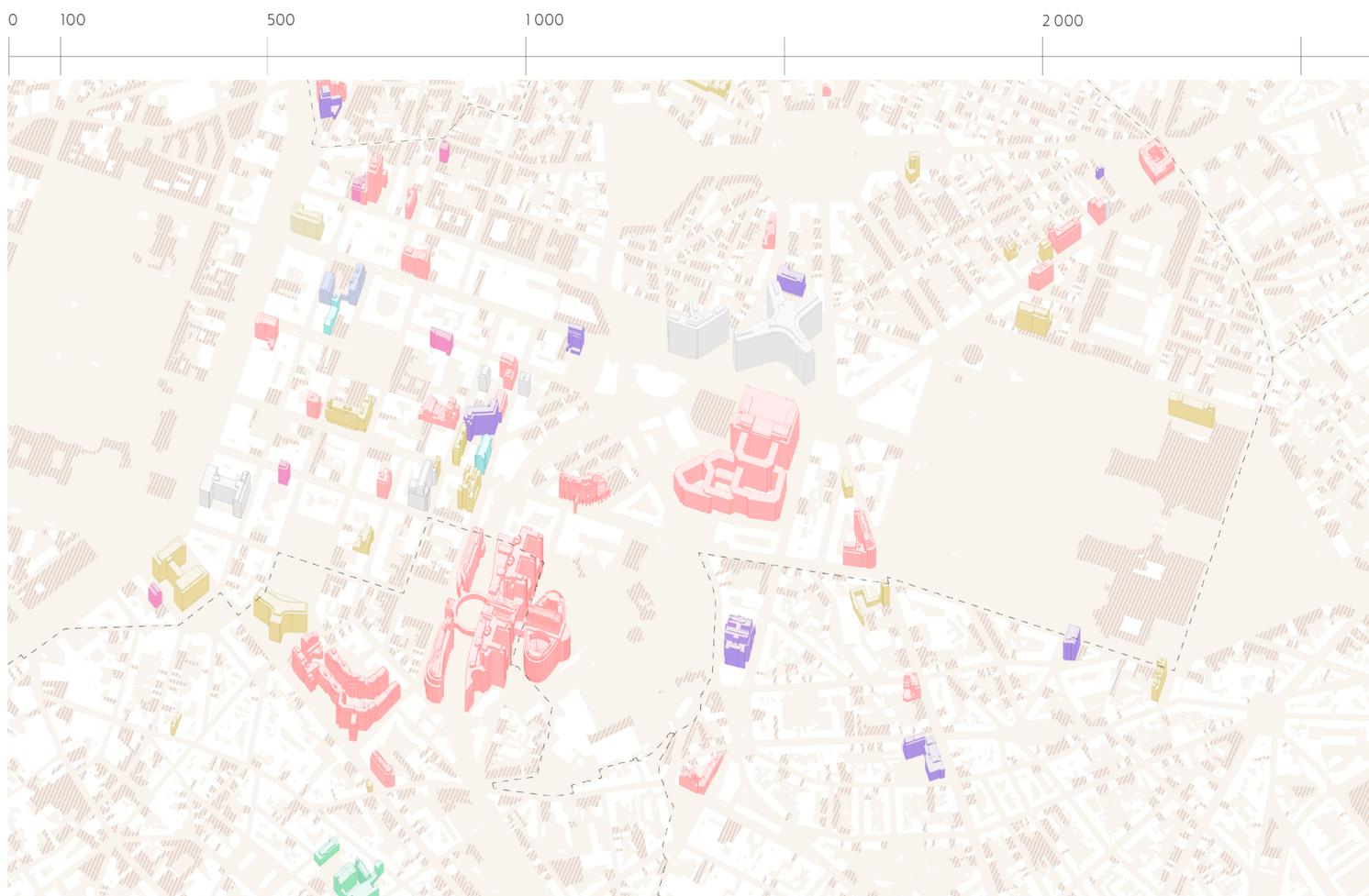
→ **exploiter les qualités architecturales des bâtiments d'après-guerre pour accueillir la mixité des fonctions**

Le quartier européen offre un panorama particulièrement riche sur les courants architecturaux des septante dernières années. Plusieurs styles s'y côtoient et on note une concentration d'édifices particulièrement représentatifs du modernisme et du postmodernisme. Certains bâtiments - comme le parlement européen ou le Mercator - sont érigés en icône de ces styles architecturaux. Malgré la grande variété d'époques et de styles, on note une certaine cohérence et uniformité esthétique, en particulier dans le quartier Léopold : utilisation de matériaux nobles et durables dans le temps (pierre, béton, métal) et de tons sobres clairs ou sombres, façades travaillées en trois dimensions mais alignées sur rue, rythmes structurels apparents et clairs, finition des socles distincte de celle des étages supérieurs.

Les immeubles de bureaux d'après-guerre ont longtemps fait l'objet d'un cycle de vie très court et de démolition-reconstruction dès lors qu'ils étaient considérés comme obsolètes. La vision pour le quartier européen ambitionne de changer d'attitude vis à vis de ces constructions aux qualités patrimoniales jusqu'alors peu estimées. Les interventions sur de tels édifices doivent dorénavant

considérer les potentiels architecturaux qu'ils offrent dans le cadre d'une rénovation et/ou reconversion. Les bâtiments construits à partir de 1945 possèdent des qualités à exploiter pour réintroduire une mixité fonctionnelle :

- Ils sont en général constitués d'une structure légère permettant une flexibilité dans l'aménagement intérieur et donc dans leur programmation. La reconversion d'immeubles de bureaux en logements pourra se faire à minima via la conservation de la structure existante du bâtiment.
- Leur socle est souvent traité de manière différente des étages supérieurs : ils sont plus hauts et possèdent des façades transparentes, permettant d'imaginer l'implantation de fonctions actives en lien avec l'espace public. Jusqu'à présent, la transparence des socles a souvent été éliminée par l'application de stickers opacifiants sur les vitres des rez-de-chaussée d'immeubles de bureaux.
- Plusieurs immeubles modernes ou postmodernes présentent un recul du rez-de-chaussée vis-à-vis de la façade du bâtiment, créant des espaces intermédiaires, privés mais ouverts sur l'espace public et abrités. Ces espaces constituent des potentiels d'activation : on peut imaginer des extension des rez-de-chaussées se développer en lien avec des fonctions culturelles, commerciales ou de loisir.



ÉDIFICES À INTÉRÊT PATRIMONIAL REMARQUABLE

édifices repris à l'inventaire d'Urban construits avant 1945

édifices d'après-guerre à intérêt patrimonial :

- |                     |                              |            |                      |
|---------------------|------------------------------|------------|----------------------|
| postmodernisme      | modernisme d'après-guerre    | brutalisme | international        |
| classicisme moderne | néo-classicisme / beaux-arts | high-tech  | éclectisme et divers |

## PRÉSERVER LES FORMES URBAINES HÉRITÉES

### → garantir une évolution du quartier respectueuse de sa structure urbaine initiale

Le quartier européen dans l'ensemble de son périmètre présente des formes urbaines variées témoignant de sa naissance et de ses évolutions passées. Les transformations à venir doivent s'inscrire au sein de cet ensemble urbain de manière à ne pas dénaturer le paysage existant et à inscrire les spécificités de la trame urbaine dans l'identité du quartier.

Le quartier Léopold se distingue du reste du périmètre (et plus largement, de la trame urbaine bruxelloise) par son plan hippodamien : les rues sont rectilignes et se croisent en angle droit formant des îlots rectangulaires. Conçu en 1838 par François Tilman Suys comme le prolongement du plan du quartier du parc Royal, il présente des avantages à préserver (circulation de l'air permettant une diminution de l'effet d'îlot de chaleur,

perspectives longues encadrées par un alignement de façades, lisibilité de l'espace public et repérage aisé des parcours...). Les projets bâtis à venir doivent donc s'inscrire dans ce plan existant en préservant les alignements, tant au niveau du socle que des façades sur rue.

Le paysage des rues du quartier Léopold est aussi fortement marqué par la modénature des façades, en particulier pour les nombreux bâtiments postmodernes. La verticalité de la structure, les reliefs et profondeur dans la façade sur rue et l'utilisation de matériaux sobres mais durables et de teintes naturelles participent à la création d'un paysage urbain unique et marqueur de l'identité du quartier. Les projets à venir doivent s'insérer dans ce contexte de manière à respecter les particularités de ce paysage. En particulier, les façades s'appuyant sur l'horizontalité doivent être évitées.

→  
 QUARTIER EUROPÉEN  
 Rue Joseph II



ALIGNEMENT ET PLAN HIPPODAMIEN DU QUARTIER LÉOPOLD

- alignement des façades à respecter et valoriser en tant qu'élément urbain à valeur patrimoniale
- - - porosité intra-îlot à initier (Ilot 130 et Science)



VALORISER LES PERSPECTIVES REMARQUABLES

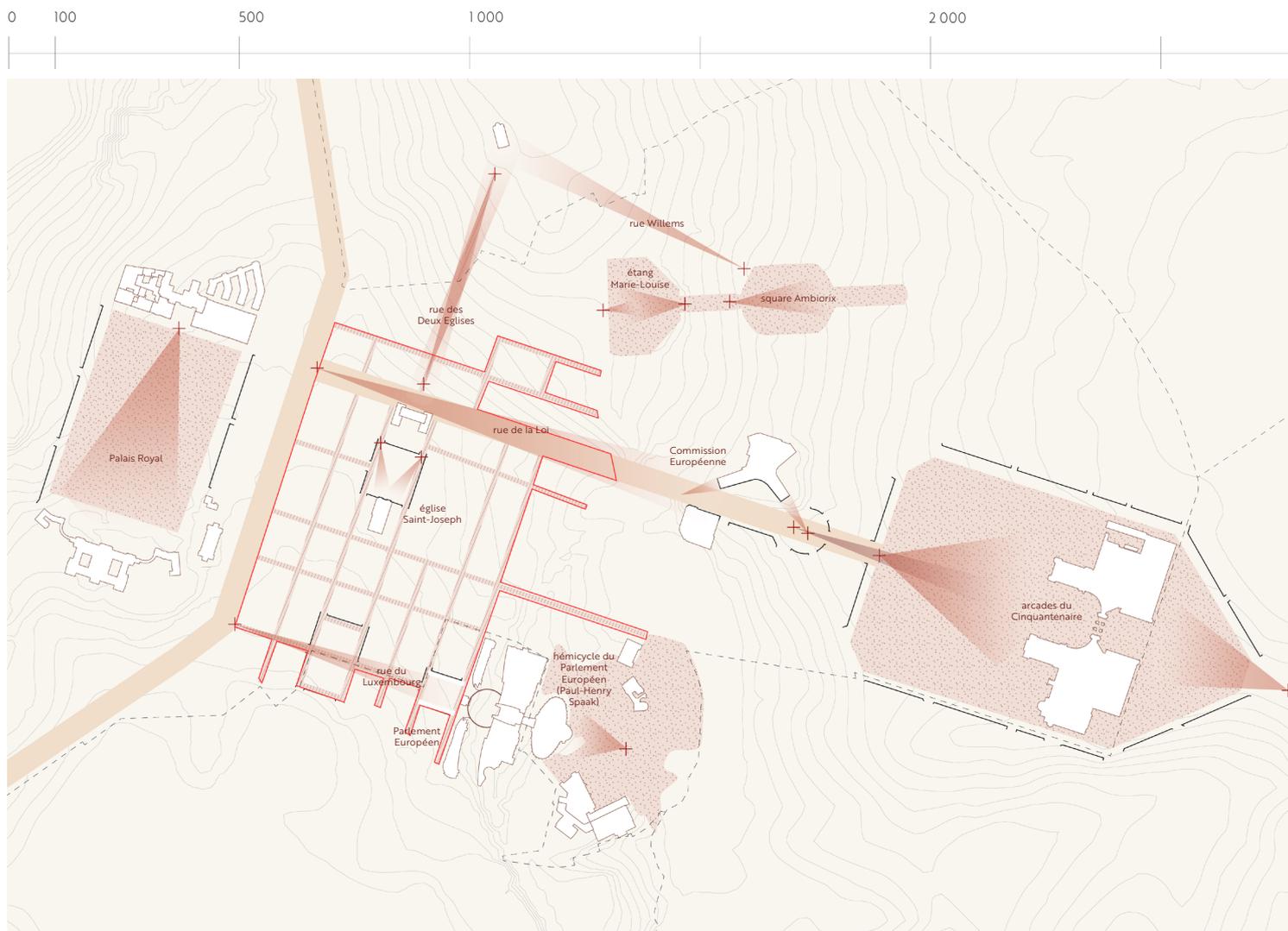
→ **conserver et valoriser les vues emblématiques caractéristiques de l'identité du quartier européen**

Le quartier européen se caractérise notamment par ses multiples perspectives urbaines mettant en exergue ses édifices significatifs ainsi que certaines qualités paysagères au sens large. Ces vues participent de l'identité du quartier et permettent une grande lisibilité de l'espace, tant pour les habitants et usagers réguliers que pour les visiteurs alors guidés dans leur parcours touristique. Le renforcement du quartier européen en tant que quartier habité et espace touristique et culturel emblématique passe donc inévitablement par une valorisation de ces

perspectives.

Les aménagements des espaces ouverts et bâtis devront prendre en compte :

- les perspectives encadrées sur des éléments urbains significatifs (indiqués sur la carte ci-dessous). L'étude des cônes de vues sur ces éléments doit permettre de délimiter des zones où l'implantation d'un bâtiment ou d'un élément urbain haut n'est pas souhaitable.
- les vues panoramiques permettant d'apprécier les qualités paysagères d'un lieu au sens large, notamment offerte ici par la topographie de la vallée du Maelbeek.



PERSPECTIVES À VALORISER DANS LE QUARTIER EUROPÉEN

perspective à valoriser
  édifice à valoriser à travers une perspective

→  
QUARTIER EUROPÉEN  
Rue Boduognat



## A.3 ESPACE OUVERT

### Ambitions pour l'espace ouvert public

#### APAISER UN PAYSAGE INFRASTRUCTUREL

- **initier la transformation du quartier européen par l'aménagement d'espaces publics attractifs et répondant aux enjeux contemporains**
- **apaiser un paysage infrastructurel**

Le quartier européen est marqué par un aménagement des espaces ouverts très fonctionnaliste et par la présence d'infrastructures de mobilité, de sécurité et de logistique : tunnel, passerelles, trémie, passages sous pont, souterrain de la rue de la Loi, différences de hauteur abruptes, dispositifs de sécurité des institutions... Ces éléments contribuent à un sentiment d'austérité et d'insécurité des espaces ouverts, constituant un frein au développement des fonctions résidentielles et culturelles. Les espaces publics sont majoritairement envahis par les flux automobiles et de nombreux espaces verts sont conçus dans un rôle d'ornementation davantage que comme véritables espaces appropriables. Le tissu urbain décousu du centre du périmètre crée une multitude d'espaces ouverts résiduels ni exploités ni valorisés. On relève pourtant un potentiel spatial notable des espaces ouverts : artères larges, variété et richesse des typologies d'espaces ouverts, perspectives sur des éléments urbains symboliques, cohérence et lisibilité des espaces induites par le plan hippodamien du quartier Léopold... Ces potentiels doivent être étudiés et mis au profit des enjeux contemporains. En particulier, la vision préconise :

- d'investir pour la requalification des espaces publics comme leviers de la dynamique résidentielle du quartier, notamment par la transformation des espaces publics locaux ;

- d'envisager les ambitions développées dans ce chapitre de manière exigeante : les contraintes logistiques, de sécurité ou liées à la préservation du patrimoine ne devraient pas entrer en opposition avec la recherche d'une qualité optimale de l'espace public pour ses usagers et pour l'environnement. Les différents enjeux doivent se concilier par des dispositifs d'aménagement attentifs à chacun d'eux et allant dans le sens d'une évolution radicale mais réaliste.

Afin de apaiser le paysage infrastructurel, la vision préconise :

- d'intégrer les espaces ouverts « résiduels » dans les projets d'espaces ouverts en visant une cohérence spatiale. En particulier, les espaces résiduels devraient être exploités dans le développement de fonctions écosystémiques ou pour des usages spécifiques de petite ampleur.
- questionner la configuration et l'aspect des infrastructures logistiques situées entre des bâtiments isolés remarquables. À titre d'exemple, le dispositif entre le Justus Lipsius, le siège du Conseil européen et le Résidence Palace crée aujourd'hui un manque de lisibilité de l'espace public et de ses limites (îlot poreux aux contours flous) sans toutefois permettre le passage des usagers ni contribuer à la qualité paysagère. Une réflexion devrait être engagée pour concilier fonctionnement logistique, sécurité, qualité paysagère et continuité des espaces ouverts.
- Les infrastructures liées à une topographie prononcée ou déclinivité (escaliers et rampes) font l'objet d'une attention particulière : un aménagement liant le traitement de la différence de hauteur avec un travail paysager et une diversification des usages est à privilégier.

#### INTÉGRER LES CONTRAINTES DE SÉCURITÉ DANS LES ESPACES OUVERTS

- **assurer la sécurité des usagers face à la menace terroriste accrue dans le quartier européen**
- **concilier sécurité et convivialité au sein des espaces publics**

Par la présence d'institutions sensibles et de nombreuses ambassades, le quartier européen est une zone identifiée comme à risque en terme de sécurité publique (terrorisme en particulier). Le **quartier européen est soumis à des contraintes de sécurité spécifiques** (périmètres de sécurité autour des institutions européennes lors de sommets ou en contexte de crise) et accueille plusieurs lieux de rassemblement ou dont la fréquentation pourrait devenir élevée (site du Cinquantenaire, place du Luxembourg, Schuman).

Le **Guide à l'intégration de dispositifs de sécurité dans l'espace public** (documenté par des audits menés dans le quartier européen) rédigé par Perspective et plus spécifiquement le Plan

Sécurité QE constituent les documents de référence à prendre en compte dans tout projet d'aménagement d'espace public. Ces conclusions sont ici synthétisées et appliquées au quartier européen (se référer au guide pour une exhaustivité des enjeux et des pistes d'action).

Les pistes d'action pour contrer les risques de crime dans l'espace public (terrorisme et petite criminalité confondus) peuvent se résumer ainsi :

- renforcement de la **surveillance naturelle des espaces publics** : maximaliser la visibilité de l'espace public et de ses usagers via l'élimination des barrières opaques et coins aveugles, la mise en place d'un contrôle social (socles actifs, mixité des fonctions) et une attention particulière à l'éclairage urbain dans les espaces délaissés (accès aux infrastructures souterraines, escaliers et rampes, passages sous des ponts et volumes bâtis...).
- Renforcement du **contrôle naturel des accès**, en particulier

vers les institutions sensibles, via des dispositifs d'éloignement des façades lorsque c'est impératif qui participent à la qualité paysagère du quartier et aux fonctions écosystémiques.

- **Renforcement naturel de la territorialité et support d'activités** : renforcer la préoccupation des usagers envers les espaces qu'ils occupent via l'augmentation des usages et l'implication des habitants dans la transformation des espaces publics délaissés (aménagement temporaires...)
- **Entretien et gestion** : inciter au respect mutuel des espaces par les gestionnaires et les usagers via la définition dès le début d'un projet de requalification d'une gestion réaliste et en cohérence avec ses spécificités.
- **Renforcement de la cible** : intégrer des dispositifs physiques de sécurité dans l'espace public pour contrer l'avancée d'une

menace (véhicules-bélier notamment), via des éléments capables d'un double usage : bancs, bacs plantés, poubelles et autres mobilier suffisamment lourds et ancrés pour constituer une barrière infranchissable mais contribuant à la convivialité des espaces public, construction d'une topographie (gradins, amphithéâtre...) et via la disposition de ces éléments de manière à bloquer la trajectoire d'un véhicule au sein d'une zone piétonne.

Afin d'**articuler au mieux les enjeux de sécurité, de qualité paysagère et de convivialité des espaces public**, il est nécessaire de prendre en compte les contraintes de sécurité dès le début de la phase de conception du projet.



QUARTIER EUROPÉEN

Chaussée d'Etterbeek; passage sous voies de chemin de fer et escalier d'accès au quai de la gare de Bruxelles-Schuman



QUARTIER EUROPÉEN

dispositif de sécurité et de logistique du Conseil européen

## PRIORISER LES MODES ACTIFS

---

- **diminuer l’emprise des flux motorisés sur les espaces publics, les apaiser et permettre la mise en place des autres enjeux de transformation**
- **sécuriser les modes actifs**
- **exploiter les potentiels de parkings souterrain du quartier européen pour le stationnement d’usagers externes**

L’aménagement actuel des espaces ouverts du quartier européen fait la part belle à la circulation automobile, souvent au détriment de la convivialité, du confort des modes actifs et nuisant à la qualité de l’air et à l’environnement sonore. Conformément aux directives régionales, l’aménagement des espaces publics doit dorénavant favoriser les modes actifs de manière à améliorer leur confort et leur sécurité ainsi qu’en créant les conditions d’un environnement convivial et accessible à tous.

La réduction de la place accordée aux véhicules motorisés est une priorité dans la transformation des espaces ouverts du quartier européen. Elle s’applique à tous les espaces ouverts : au sein des espaces publics linéaires : en accord avec les orientations GoodMove liées à la rue, réduire l’emprise de la

chaussée au minimum (avec passage en sens unique lorsque cela est compatible avec les orientations GoodMove) et intégrer éventuellement une infrastructure cyclable ou une zone partagée ; au sein des parcs, squares et places ainsi que leurs franges : placer le piéton et les autres modes actifs au cœur de l’espace public par des aménagements mettant en place le principe STOP (zone de rencontre, zone piétonne).

Conformément aux orientations régionales, le réaménagement des espaces publics doit permettre de réduire fortement le nombre de places de stationnement en voirie. Le quartier européen possède l’avantage d’être particulièrement bien doté en parkings souterrains : le parking Loi propose 1109 places de stationnement et de nombreux immeubles de bureaux intègrent plusieurs niveaux de parking en sous-sol, parfois sous-utilisés aujourd’hui. La vision préconise donc d’exploiter les parkings existants (voir les ambitions “mutualiser les parkings souterrains existants” qui visent à l’exploitation intelligente des parkings souterrains des immeubles par leur mutualisation avec des usagers externes à l’immeuble).

## DIVERSIFIER LES USAGES AU SEIN DES ESPACES OUVERTS

---

- **répondre aux besoins en matière d’équipements de plein-air adapter les espaces publics à tous les usagers**
- **permettre une flexibilité dans les usages des espaces publics**
- **rendre les espaces publics plus inclusifs**

Les espaces publics du quartier européen sont particulièrement pauvres en termes d’usages : ils peinent à répondre aux besoins des usagers actuels et paraissent obsolètes dans leur capacité à répondre aux besoins des futurs habitants. L’aménagement des espaces publics doit répondre aux ambitions suivantes:

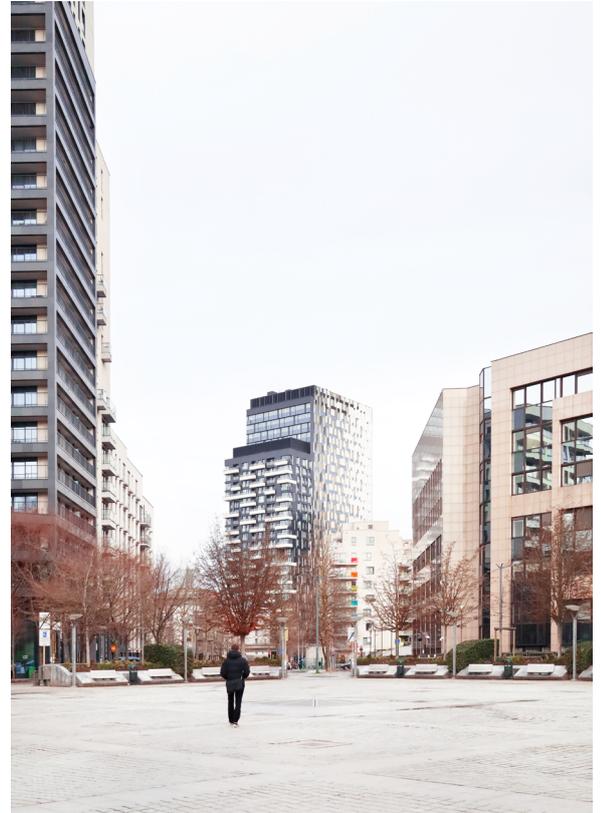
- Renforcer la présence d’équipements de plein-air, en particulier d’espaces récréatifs, sportifs, de séjour et de sociabilité ainsi que de pédagogie en lien avec les fonctions écosystémiques. La zone centrale du périmètre (quartier Léopold, Schuman, Cinquantenaire) est la zone à renforcer en priorité.
- Intégrer au sein des espaces publics des zones de libre appropriation pouvant accueillir des usages du quotidien et des événements (marchés, événements culturels ou festifs, manifestations...). Les espaces porteurs d’une symbolique forte (parc du Cinquantenaire, parvis du Parlement européen, place

Schuman) doivent faire l’objet d’une attention particulière dans leur capacité à rassembler lors d’événements divers.

- Envisager des dispositifs d’aménagement permettant des usages multiples d’un même espace : amphithéâtre de plein air végétalisé permettant des usages de séjour au quotidien et la tenue de performances artistiques, mobilier évolutif favorisant des configurations diverses de convivialité, travail de topographie favorisant le jeu des enfants et participant à la définition des espaces, etc.
- Adopter une approche inclusive des espaces publics en les adaptant à tous les profils et à leur pratique de l’espace public, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables en terme de genre, âge, handicap et situation socio-économique.
- Envisager l’aménagement temporaire de certains espaces publics en vue de faire levier pour la transformation du quartier ou pour accompagner un projet immobilier prévoyant une interaction forte avec l’espace public et dont le réaménagement ne peut se faire dans la même temporalité. Les aménagements temporaires sont l’occasion de tester des usages et d’inclure des publics diversifiés.



↑  
 QUARTIER EUROPÉEN  
 Rue Belliard



↑  
 QUARTIER EUROPÉEN  
 Place Jean Rey, en fond de  
 vallée du Maelbeek sur la  
 chaussée d'Etterbeek



→  
 QUARTIER EUROPÉEN  
 Rond-point Schuman

## DES ESPACES PUBLICS LINÉAIRES VÉGÉTALISÉS

---

- **renforcer le maillage vert et hiérarchiser la végétalisation des axes linéaires**
- **concilier les enjeux de végétalisation, mobilité et perspectives remarquables sur les axes linéaires**

Au sein du quartier européen et en particulier dans le quartier Léopold, les espaces verts se résument principalement aux grands parcs emblématiques et aux squares. Résultantes d'un logique de priorisation de la voiture, les rues sont extrêmement minéralisées. La transformation des espaces publics linéaires est un enjeu majeur de l'évolution du quartier, dans la mesure où elle est un ingrédient prioritaire du développement d'un cadre de vie qualitatif : sécurisation des modes actifs, apaisement sonore et visuel, diminution de l'effet d'îlot de chaleur, réduction de la pollution atmosphérique, sentiment de convivialité...

Pour encadrer le processus de végétalisation des rues, la vision propose de distinguer :

Les axes paysagers prioritaires : identifiés car ils connectent des espaces verts (parcs, jardins), ils ont une importance dans le maillage vert régional et dont les contraintes permettent d'imaginer une végétalisation maximale. Les ambitions sont les suivantes :

- faire de la végétalisation le fil conducteur de tout projet d'aménagement portant sur l'un de ces axes ;
- désimperméabiliser et planter un maximum de surface : la suppression de places de stationnement et la réduction de la chaussée doivent permettre en priorité la création d'espaces verts en pleine-terre ;
- planter des espèces diversifiées et complémentaires créant un paysage riche et favorisant la pollinisation ;
- favoriser une continuité maximale des espaces plantés ;
- développer un panel de fonctions écosystémiques.

Les axes structurants multimodaux : les rues Belliard et Loi ainsi que les avenue de Cortenberg et d'Auderghem sont identifiées comme tels car leur végétalisation doit s'accorder aux besoins spécifiques à leur multimodalité (axes PLUS et CONFORT pour

l'ensemble des modes de déplacement dans le plan Good Move).

Les ambitions sont les suivantes :

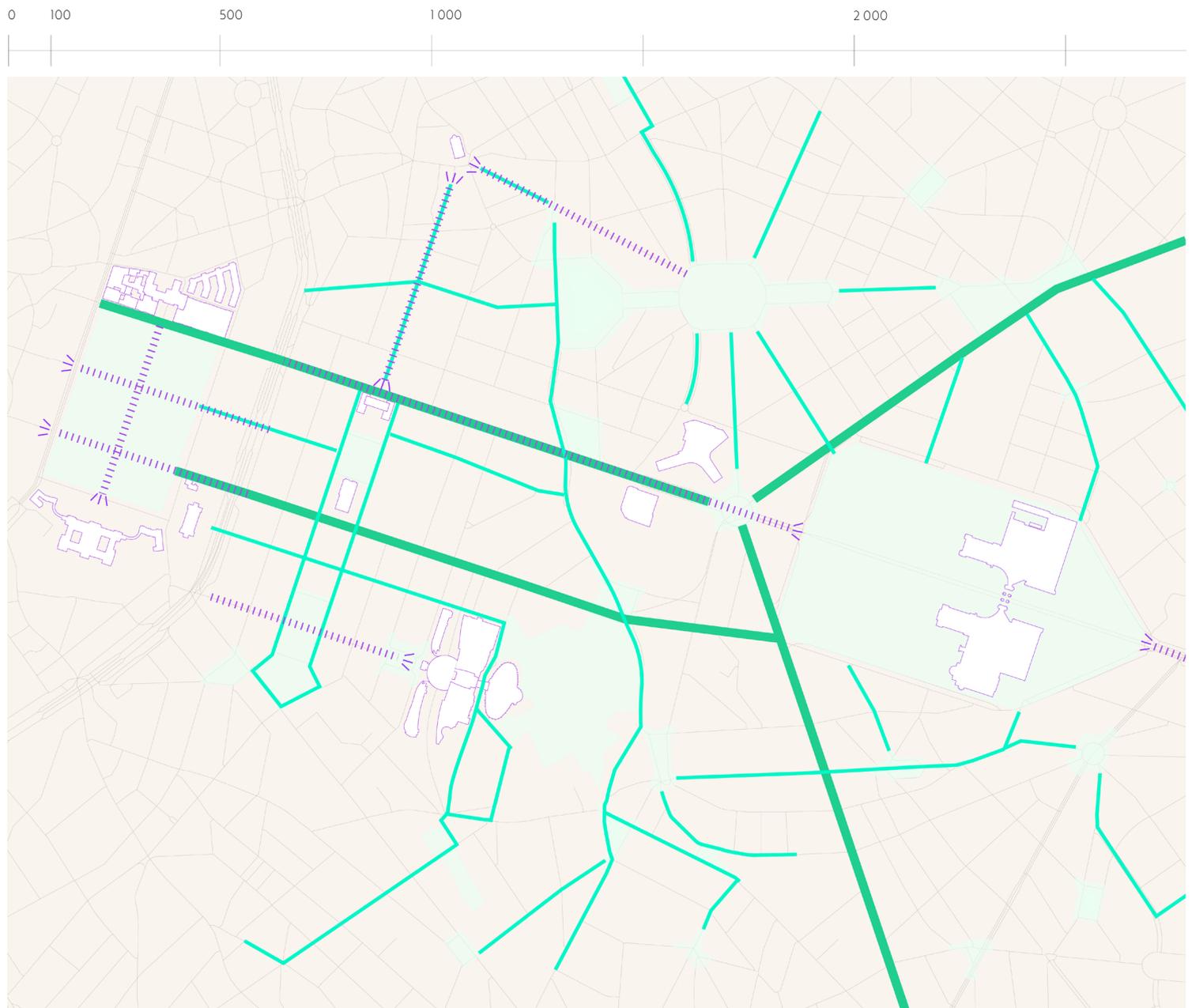
- optimiser la voirie pour les différents modes de transport selon les orientations Good Move et de manière à dégager des espaces de végétalisation suffisants pour assurer un bon développement des espèces plantées ;
- prioriser les espèces qui absorbent et stockent le plus de carbone, afin de compenser la pollution relative au trafic automobile sur ces axes ;
- privilégier des espèces vivaces résistantes à un environnement fortement pollué ;
- privilégier des plantations en alignement, de manière à souligner le rôle de ces axes dans la trame verte historique liant des parcs emblématiques et à recréer une harmonie visuelle.

Les axes à enjeu de valorisation d'une perspective : se

- superposant parfois à d'autres types d'axes, ils doivent être végétalisés de manière à concilier les enjeux patrimoniaux, paysagers et écosystémiques. Les ambitions sont les suivantes : planter une végétation adaptée à la valorisation des perspectives (en tenant compte de la topographie). Par exemple, prioriser des arbres dont la hauteur du houppier s'adapte au cône de vue, ou une végétation basse qui n'altère pas la perspective.
- dans les endroits où la plantation d'arbres n'est pas adaptée, développer des fonctions écosystémiques adaptées, notamment liées à la gestion des eaux pluviales.

Les axes génériques sont ceux dont la végétalisation n'est pas spécifique à des enjeux notables. Le Manuel de Espaces Publics réalisé par Urban et prévu pour 2024 est le guide de référence pour l'aménagement de ces axes.

- Les ambitions suivantes s'appliquent à l'ensemble des axes : désimperméabiliser les places de stationnement conservées ;
- en fonction des configurations, végétaliser les oreilles de trottoirs ;
- identifier les endroits à besoins spécifiques en terme de végétalisation : en particulier, planter de manière à créer des zones d'ombre dans les lieux d'attente et de séjour.



## VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS LINÉAIRES

- axe paysager prioritaire
- axe structurant multimodal à verdiriser
- axe à enjeu de valorisation d'une perspective
- édifice valorisé via une perspective depuis un espace public linéaire

## LES SQUARES, PLACES ET NOEUDS LARGES REQUALIFIÉS

- redonner une attractivité aux squares du quartier européen
- exploiter les dilatations de l'espace public pour créer des pockets-parks

On trouve au sein du quartier européen plusieurs poches de dilatation de l'espace public formant des espaces de respiration que l'on peut classer selon différentes typologies (distinctes de leur typonymie) :

- les **squares**, destinés à être des petits jardins publics pouvant accueillir des fonctions diverses : Frère-Orban, De Meeûs, Marie-Louise, Gutenberg, Palmerston, Ambiorix, Marguerite, Chasseurs-Ardenais, Jambline de Meux, Van Meyel, Rinsdelle, Forte Dei Marmi.
- Les **places**, souvent à dominante minérales et destinées à accueillir des événements sociaux et culturels et des extensions de commerces (Horeca en particulier) : Luxembourg, Jourdan, Jean Rey, Schuman, Raymond Blyckaerts et St-Pierre.
- Les **noeuds larges**, carrefours qui de par leur taille et leur configuration, ont le potentiel d'être des espaces publics locaux qualifiés et activés : carrefour Theux-Brochet, carrefour Louis Hap -Etang, carrefour Wappers-Noyer, square Jules de Burlet, place des Acacias.

L'ensemble de ces espaces constitue la trame des espaces publics locaux et doivent permettre d'offrir, en complément des parcs Léopold et du Cinquantenaire, une bonne qualité de vie aux habitants et usagers externes du quartier. Ils sont intimement liés aux Noyaux d'Identité Locale et sont au cœur des dynamiques résidentielles, c'est pourquoi il est nécessaire de les envisager comme leviers majeurs de la transformation du quartier européen en un quartier mixte et vivant. Intégrés dans le tissu urbain, ils sont néanmoins des espaces spécifiques devant être perçus comme tels et différenciés des axes linéaires génériques.

Les **squares** doivent être revalorisés en tant que **véritables espaces verts à haute valeur écologique et supports de cohésion sociale**.

Les ambitions sont les suivantes :

- Maximaliser les surfaces végétalisées avec plantation en pleine-terre d'une diversité de strates de végétation.
- Développer des fonctions écosystémiques, notamment celles liées à la biodiversité, à la gestion des eaux pluviales, à la régulation climatique, à la pollinisation et à la pédagogie autour des questions environnementales.
- Intégrer les pourtours du jardin dans un périmètre de projet allant de façade à façade et visant une unité spatiale. Les voiries situées autour des squares doivent donc systématiquement être comprises dans un projet de requalification global et l'emprise de la chaussée doit être réduite au minimum.
- Étudier la possibilité de créer une zone de rencontre avec application du principe STOP et d'un aménagement de plain-pied de façade à façade pour favoriser la fluidité des usages et des parcours des modes actifs.

- Questionner la présence des grilles de délimitation du square. Lorsque les grilles ont une valeur patrimoniale (squares Frère-Orban et de Meeûs), un travail sur une meilleure intégration devrait être fait. Les surfaces végétalisées pourraient par exemple s'étendre au-delà de la grille et les accès doivent permettre une fluidité des usages et des flux.
- Intégrer des éléments favoriser une diversification des usages, en particulier ludiques, en privilégiant des éléments qui participent à la qualité paysagère du square. Il peuvent par exemple être répartis (pas de plaine de jeux délimitée, mais du mobilier ou éléments naturel favorisant le jeu sous forme de parcours ou de petits îlots).
- Interdire le stationnement en bordure de l'espace végétalisé, voire sur l'entièreté du périmètre du square pour favoriser la visibilité, la fluidité des usages et l'unité spatiale.

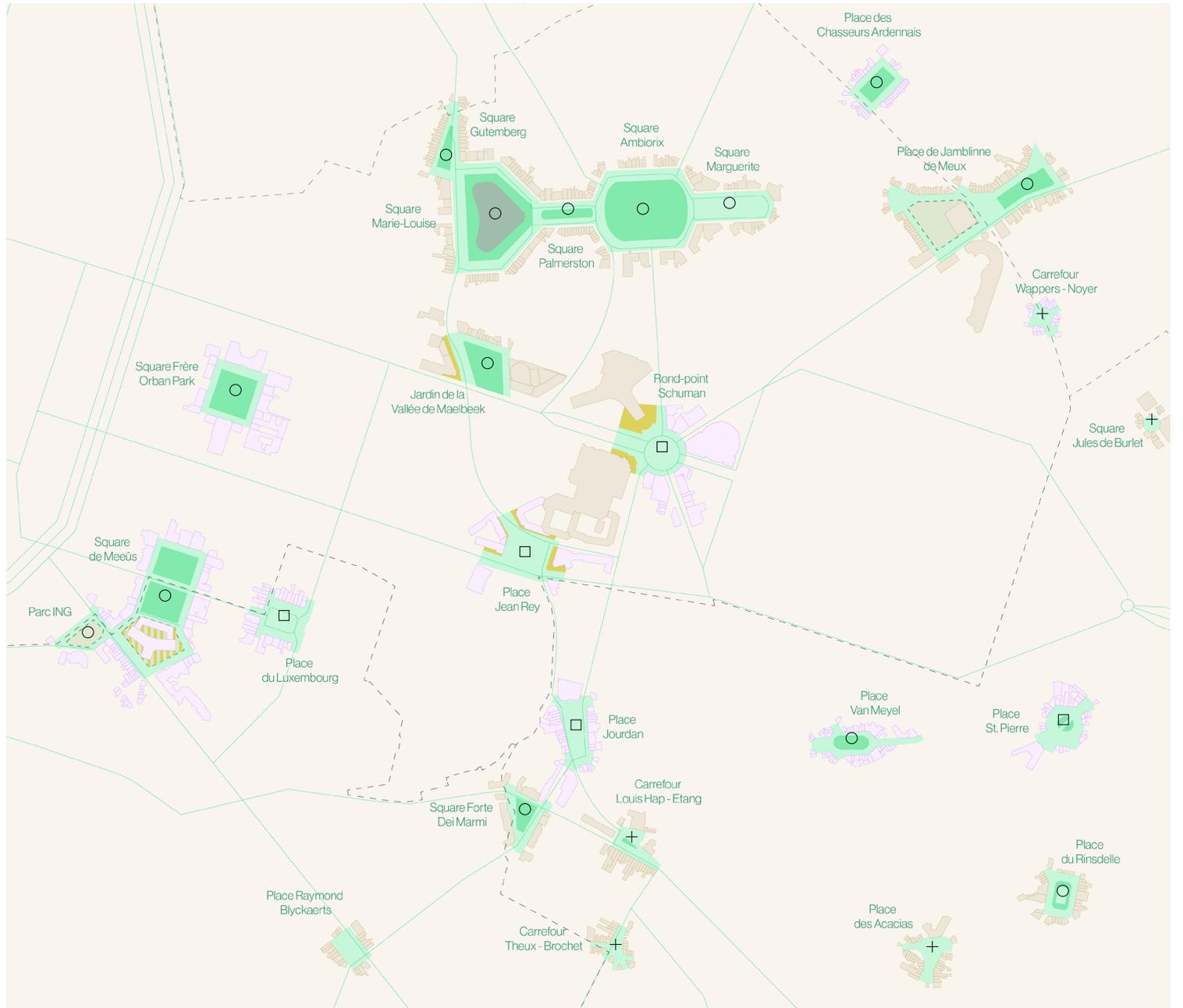
Les **places** doivent assumer leur rôle d'**espace de rassemblement et d'activités sociales** tout en étant **enrichies d'une valeur environnementale**. Les ambitions sont les suivantes :

- Donner une priorité stricte aux modes actifs via la mise en application du principe STOP ;
- Assumer le caractère piéton des places par un aménagement de plain-pied allant de façade à façade et limitant l'emprise de la chaussée au maximum.
- Aménager ou conserver des espaces flexibles, capables d'accueillir une diversité de fonctions (extension des programmes actifs, événement social ou culturel, marché...).
- Améliorer les performances environnementales des places (choix de matériaux clairs pour limiter l'effet d'îlot de chaleur, végétalisation compatible avec les différents usages souhaités).
- Interdire le stationnement sur l'entièreté du périmètre de la place pour favoriser la visibilité, la fluidité des usages et l'unité spatiale.

Les **noeuds larges** devraient être **exploités pour participer au maillage vert et insuffler des dynamiques sociales ultra-locales**.

Les ambitions sont les suivantes :

- Envisager un aménagement créant une unité spatiale de façade à façade au niveau du carrefour afin de l'identifier comme espace public local, inciter à la réduction de la vitesse automobile et fluidifier les usages.
- Soigner les traversées : l'utilisation d'un matériau continu sur le carrefour et distinct de celui des axes peut être un bon moyen de le rendre confortable et sécurisé pour les modes actifs.
- Réduire l'emprise de la chaussée au minimum en accord avec les orientations Good Move données pour les voiries concernées et optimiser le carrefour.
- Végétaliser les oreilles de trottoirs avec intégration éventuelle de dispositifs de gestion des eaux pluviales.
- Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales dans tous les projets d'aménagement.



SQUARES, PLACES ET NOEUDS LARGES DANS LE QUARTIER EUROPÉEN

- espace devant être traité de manière à former une unité spatiale
- potentiel d'activation au sein d'un NIL
- typologie de square
- typologie de place
- espace ouvert privé à rendre publics
- potentiel d'activation éventuel hors NIL
- typologie de noeud large
- typologie de noeud large

## CONCILIER BIODIVERSITÉ, CONVIVIALITÉ ET PATRIMOINE DANS LES GRANDS PARCS

- **soutenir l'intérêt biologique des grands espaces verts**
- **préserver et renforcer le rôle social des grands espaces verts**
- **valoriser un héritage historique emblématique**

Le périmètre comprend deux parcs emblématiques, constituants majeurs d'une trame verte dessinée historique formant un maillage à l'échelle régionale. Historiquement conçus pour remplir des fonctions précises d'ornement, de loisir ou de représentation du pouvoir, leur aménagement témoigne des différentes approches de conception paysagère du 19ème siècle et forment donc un patrimoine commun riche à valoriser, mais qui peine à répondre aux enjeux contemporains de tels espaces verts urbains : résilience climatique, richesse biologique, gestion des risques naturels, cohésion sociale et inclusivité, pédagogie...

Les deux parcs ne sont pas à mettre sur le même plan : de par son paysage « à l'anglaise », son étang et sa plaine de jeux, le parc Léopold présente une certaine richesse dans sa palette végétale et sa capacité à satisfaire les besoins des habitants. Il pourrait en revanche faire l'objet d'interventions visant à y développer des fonctions écosystémiques ou à en diversifier les usages.

Le parc du Cinquantenaire doit faire l'objet d'une requalification globale : son mauvais état phytosanitaire, sa pauvreté écologique et le manque de lien avec l'ensemble muséal bâti sont des symptômes non-exhaustifs de son incapacité à répondre aux enjeux d'un tel espace vert, pourtant rare et précieux en territoire bruxellois.

Qu'elle passe par des interventions ponctuelles (pour le parc Léopold) ou par une requalification globale, la transformation des parcs emblématiques doit répondre aux enjeux suivants.

Des poumons verts à forte valeur écologique :

- restaurer un socle sain et fertile (sols) ;
- diversifier le répertoire végétal de manière à enrichir la valeur biologique du parc ;
- renforcer la continuité des espaces végétalisés ;
- intégrer des zones réservées au développement de la biodiversité ;
- de manière générale, envisager la requalification du parc sous le prisme des fonctions écosystémiques.

Un héritage commun valorisé et des symboles redéfinis :

- valoriser les édifices patrimoniaux via une programmation attractive et liée à l'identité du lieu, une intégration paysagère (perspectives) et la restauration des éléments dégradés ;
- garder lisible le dessin spatial d'origine et l'envisager comme une trame structurante pouvant être réinterprétée tout en étant valorisée ;
- redéfinir la place des symboles obsolètes (notamment liés au colonialisme) et développer un narratif intégrant des symboles contemporains inclusifs.

Des lieux de rassemblement et de délasserment conviviaux :

- renforcer les liens entre édifices bâtis et parc, via l'intégration de programmes actifs (Horeca, équipement culturel) dans les socles et pouvant s'étendre sur une partie du parc ;
- diversifier les usages et répondre aux besoins en équipements ludiques et sportifs par l'intégration d'équipements de plein-air participant à la qualité paysagère des parcs ;
- conserver des zones de libre appropriations et capables d'accueillir des rassemblements ;
- enrichir la palette d'expériences sensibles offerte notamment par le végétal (odeurs, couleurs, textures...) ;
- développer une pédagogie autour de l'importance de tels espaces verts dans la ville et de leur passé historique.

La réussite de la revalorisation des parcs emblématiques passe par la capacité à articuler ces différents enjeux sans les mettre en opposition. Une lecture contemporaine du patrimoine paysager et plaçant le végétal comme support de cohésion sociale permettra de dépasser les habituelles oppositions.





## Ambitions pour l'espace ouvert privé

### DÉDENSIFIER LES INTÉRIEURS D'ÎLOTS

- offrir un environnement calme en intérieur d'îlot favorable au développement de la fonction résidentielle
- créer les conditions de la végétalisation et du développement de fonctions écosystémiques en intérieur d'îlot

On observe aujourd'hui un fort encombrement des îlots du quartier européen, en particulier dans le quartier Léopold, résultat de la volonté d'optimiser les surfaces au maximum lors du développement de la fonction de bureaux. Les intérieurs d'îlots sont souvent entièrement minéralisés et parfois entièrement bâtis. Le renforcement de la fonction résidentielle et l'intensification des usages dans les espaces publics (activation des rues) amènent un besoin crucial d'espaces ouverts apaisés en intérieur d'îlot. Un environnement sonore confortable et une végétalisation permettant une amélioration de la qualité de l'air,

de l'effet d'îlot de chaleur et de la convivialité sont à rechercher.

Les enjeux d'une bonne dédensification des intérieurs d'îlots dans le quartier européen sont les suivants :

- La préservation et rénovation du bâti en intérieur d'îlot doit se faire au regard de la situation urbanistique et devra s'articuler avec l'ambition de la valorisation de l'existant. Une cohérence est à rechercher à l'échelle du projet (valorisation du patrimoine existant, réemploi des éléments, espaces ouverts communs et privatifs) et à celle de l'îlot (articulation à la rue et aux autres terrains, continuités végétales).
- La dédensification doit s'accompagner d'une déminéralisation maximale des sols afin de pouvoir végétaliser en pleine-terre. Les intérieurs d'îlot doivent être mis à contribution dans le développement de fonctions écosystémiques dans un enjeu de résilience climatique.

### VÉGÉTALISER LES TOITURES ET LES FAÇADES

- participer à l'approche des fonctions écosystémiques par le bâti

La toiture et la face extérieure des façades sont ici compris en tant qu'espaces ouverts privés, en cela qu'ils participent à la qualité paysagère et écosystémiques de l'environnement du quartier. Les bâtiments doivent ainsi participer à l'effort de végétalisation du quartier européen.

La végétalisation des toitures et des façades ont des bienfaits concernant :

- la qualité de l'air, par la plantation d'espèces absorbant les polluants atmosphériques ;
- la biodiversité : les espaces contribuent à diversifier les habitats pour la faune urbaine tels que les insectes et oiseaux ;
- les îlots de chaleur, en fournissant une couverture rafraîchissante sur les matériaux minéraux à grande inertie.

La végétalisation des toitures en particulier permet de :

- développer une gestion des eaux pluviales intégrée en retenant une partie de l'eau sur le toit et en la libérant lentement dans le système de drainage ;
- renforcer l'isolation thermique d'un bâtiment, et ainsi de diminuer ses besoins énergétiques.

La végétalisation des façades en particulier permet de :

- réduire le niveau sonore dans l'espace public ;
- contribuer à la qualité paysagère et à la convivialité des espaces ouverts du quartier.

Tous les projets doivent étudier les possibilités de végétalisation des toitures et façades. Au-delà des enjeux de végétalisation, les toitures sont également des potentiels d'accueil de fonctions diverses : jardins partagés dans les immeubles résidentiels, espace récréatif ou sportif sur la toiture d'un équipement ou éventuels espace culturel et horeca. Le bâtiment devra alors prévoir un accès à la toiture indépendant des autres fonctions du bâtiment.

### SOIGNER LES ESPACES OUVERTS PRIVÉS CONTIGUS AU DOMAINE PUBLIC

- créer du lien entre les rez-de-chaussée et l'espace public
- participer à la qualité paysagère du quartier

On trouve dans la zone centrale du quartier européen des espaces ouverts contigus au domaine public aménagés de manière à mettre à distance le bâtiment de l'espace public, ou constituent de simples espaces résiduels non exploités. La vision préconise de rechercher davantage de continuité entre ces zones et l'espace public et à les intégrer dans la vision paysagère à l'échelle du projet et en cohérence avec les espaces publics adjacents.

Plusieurs degrés de continuité peuvent être recherchés :

- dans les cas où les rez-de-chaussée sont activés, l'aménagement des éventuels abords privés doit permettre

la visibilité des activités intérieures et l'accessibilité au bâtiment par tous les usagers. En fonction des configurations, il devrait également être pensé pour accueillir une extension des activités. Il peut intégrer des éléments permettant l'appropriation des usagers (séjour, etc.) compatible avec une gestion privée de l'espace ouvert concerné.

- dans le cas des abords d'une institution sensible, des dispositifs de mise à distance et de contrôle des accès peuvent être autorisés. Ils doivent être pensés pour ne pas altérer la qualité paysagère du site.
- dans tous les cas et en particulier pour les espaces ne figurant pas dans les catégories ci-dessus, le développement de services écosystémiques doit être recherché. La plantation d'espaces verts en pleine-terre doit être priorisée.



QUARTIER EUROPÉEN  
 espaces ouverts privés  
 contigus au domaine public  
 dans l'îlot du Justus Lipsius

QUARTIER EUROPÉEN  
 espaces ouverts privés  
 contigus au domaine public  
 rue Jacques de Lalaing



QUARTIER EUROPÉEN  
 espaces ouverts privés contigus  
 au domaine public du Justus  
 Lipsius rue Froissart

## Penser les espaces ouverts sous le prisme des fonctions écosystémiques

### LES FONCTIONS ÉCOSYSTÉMIQUES APPLIQUÉES AU QUARTIER EUROPÉEN

- permettre le bon fonctionnement et l'enrichissement des écosystèmes naturels du quartier européen
- participer à répondre aux enjeux environnementaux et sociaux par les espaces ouverts
- apaiser et diversifier le paysage du quartier européen par le vivant

Le périmètre du quartier européen comprend des espaces parmi les plus denses et minéralisés de la région et parmi les plus pauvres en biodiversité. La conception de ses espaces ouverts doit radicalement évoluer et intégrer l'approche par les fonctions écosystémiques, qui invite à considérer l'espace ouvert non plus comme un décor ou une simple infrastructure répondant aux besoins urbains, mais comme le socle de développement de l'ensemble des écosystèmes naturels et humains.

Les fonctions écosystémiques sont communément définies comme un ensemble de services fournis par la nature pour les sociétés humaines. La présente vision pour le quartier européen entend dépasser la perspective anthropocentrée de cette approche et inclure la restauration, la préservation et le développement des écosystèmes naturels en tant qu'objectif à part entière du bon aménagement des espaces ouverts. C'est pourquoi le terme "fonction" est ici préféré au terme "service"

#### On distingue 4 catégories de fonctions écosystémiques.

Les fonctions de support sont nécessaires au développement des autres fonctions puisqu'elles permettent la création des conditions de base au maintien des écosystèmes. A la différence des autres fonctions, elles n'apportent pas de services directs aux sociétés humaines mais sont le socle même du processus. En milieu urbain, les fonctions de support à considérer sont les suivantes :

- la formation des sols ;
- le cycle de l'eau ;
- la production d'oxygène ;
- le cycle de la matière et des nutriments.

Les fonctions de production sont les bénéfiques matériels que les sociétés humaines tirent des écosystèmes. En milieu urbain, il s'agit principalement de rendre visible une production alimentaire et de permettre un accès à l'eau potable. Les fonctions de production à considérer sont les suivantes :

- la production d'alimentation : dans le cadre du quartier européen, cette fonction peut être développée par la création de vergers, jardins comestibles et fermes urbaines dans les espaces verts.
- la production / accès à l'eau potable : l'implantation de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et la pédagogie autour du cycle de l'eau potable sont des moyens d'action pour développer cette fonction .

usuellement employé.

L'ensemble des espaces ouverts du quartier européen est concerné par l'ambition du développement de fonctions écosystémiques. Les différentes typologies d'espaces ouverts (parc, rue, place, square, intérieur d'îlot, espace ouvert en toiture), leur statut (public ou privé) ainsi que les configurations urbaines dans lesquelles ils s'implantent créent des contraintes et opportunités différentes pour chacun des espaces ouverts et orienteront dans le choix des moyens d'action. Les recommandations (voir le cahier de recommandations) donnent à voir une palette de dispositif à mettre en place dans l'aménagement des espaces ouverts afin de maximiser leur rôle écosystémique. Les pages suivantes présentent différentes entités paysagères identifiées au sein du quartier européen, qui permettent de prioriser certaines fonctions à développer selon la situation du projet.

Tout projet public ou privé développé dans le quartier européen devra dès lors étudier les possibilités de développement de fonctions écosystémiques et proposer une réflexion concrète articulant les enjeux locaux (notamment liés aux entités paysagères) et supralocaux (grands enjeux régionaux) sur le site du projet. Une motivation des dispositifs choisis devra être incluse dans toute demande de permis.

Les fonctions de régulation sont les celles qui permettent le maintien du bon fonctionnement et la bonne santé des écosystèmes. Les fonctions de production à considérer en milieu urbain sont les suivantes :

- la régulation des pollutions diverses (atmosphérique, sonore...) : la plantation d'espèce végétales à fort taux d'absorption de CO<sub>2</sub>, la réduction du trafic motorisé, la biorémediation permettent de développer cette fonction.
- la régulation des processus biologiques : la diversification des espèces et strates végétales, la stimulation de la pollinisation, la maximisation des surfaces perméables et plantées en pleine-terre sont des moyens d'action parmi d'autres.
- la régulation du climat : la plantation d'arbres, le choix de matériaux clairs à l'albédo élevé, la création de points d'eau, la végétalisation des toitures et la déminéralisation des sols sont des moyens de développement de cette fonction.

Les fonctions socio-culturelles sont les opportunités d'expériences et de pratiques culturelles permises par l'environnement naturel. Les fonctions socio-culturelles à considérer dans le cadre du quartier européen sont les suivantes :

- les fonctions liées à la vie courante et de loisir : la végétalisation des espaces ouverts, la bonne lisibilité et perception des espaces publics, la création de zones récréatives ou sportives, la diversification des usages et l'amélioration de l'accessibilité sont des exemples de moyens d'action.

– les sources d'expériences et de connaissance : la pédagogie autour des espaces verts et de leur protection et le choix d'espèces végétales créant un environnement sensoriel riche sont à développer.

– les sources d'inspiration et de valeur : la valorisation des éléments patrimoniaux et symboliques des espaces ouverts et la pédagogie autour de la valeur culturelle de certains espaces ouverts sont les moyens d'actions importants.

## QUATRE IDENTITÉS PAYSAGÈRES AUX PRIORITÉS DISTINCTES

### → guider au choix des fonctions écosystémiques à développer en priorité sur un site de projet

Le périmètre concerné par la vision et les recommandations couvre un territoire large au paysage éclectique. Les paysages diffèrent notamment par leurs caractéristiques topographiques et géomorphologiques, les typologies de leurs espaces ouverts (rues, places, intérieurs d'îlot, squares, grands parcs, interstices, infrastructures...) et de leurs espaces bâtis (maisons unifamiliales, immeubles hauts, bâtiments phares, îlots très denses et minéraux) les usages déjà développés au sein des espaces ouverts et bâtis

et leur valeur symbolique et patrimoniale. Le quartier européen s'articule autour d'une géomorphologie fortement marquée, la vallée du Maelbeek, qui alimentait, entre Ixelles et Saint-Josse, une chaîne d'étangs dont les seuls vestiges actuels sont l'étang du parc Léopold et la pièce du square Marie-Louise. Le socle topographique lié à la vallée définit clairement des paysages de fond de vallée, de coteaux et de plateaux. L'ensemble de ces éléments permet de délimiter 4 entités paysagères, dont les limites ne sont pas figées mais qui doivent servir de points de départ aux choix des fonctions écosystémiques à prioriser.

### ENTITÉS PAYSAGÈRES PROJÉTÉES DU QUARTIER EUROPÉEN

1 Quartier Léopold

2 Quartiers nord et sud du périmètre

3 Fond de vallée du Maelbeek

4 Cinquantenaire



## QUARTIER LÉOPOLD



Le quartier Léopold constitue la première extension de Bruxelles hors les murs. Il a été dessiné dans le prolongement de la trame en damier du parc Royal. Cette morphologie urbaine a été depuis fortement densifiée, résultant dans des îlots denses, fermés et aux intérieurs d'îlot construits ou minéralisés. La morphologie bâtie concentrée et cloisonnée ainsi que la forte imperméabilisation des sols crée un piège à chaleur qui s'observe sur les cartes des îlots de fraîcheur. Les rues sont fortement impactées par la présence de la voiture, et sont très peu plantées, tandis que les deux espaces verts du quartier (squares Orban et de Meeûs) sont très pauvres en biodiversité. On y compte néanmoins quelques arbres remarquables et une source de valeur patrimoniale. Le quartier Léopold est aujourd'hui proche d'un désert écosystémique. Son potentiel spatial (rues larges, trame permettant une lisibilité, squares) permet d'imaginer une palette de fonctions écosystémiques à développer.

Fonctions écosystémiques à renforcer en priorité :

→ **Régulation des pollutions**

capter les polluants générés par la forte présence de la voiture en végétalisant les rues et les façades

→ **Régulation des processus biologiques**

renforcer les continuités végétales et diversifier les strates et espèces plantées dans les squares, préserver des zones de gestion différenciée

→ **Régulation du climat**

limiter les couloirs de chaleur en plantant des arbres de manière à former des canopées, végétaliser les toitures, privilégier les matériaux clairs à albedo élevé

→ **Environnement de la vie courante et de loisirs**

dédensifier et végétaliser les intérieurs d'îlots diversifier les usages dans les espaces publics

## QUARTIERS NORD ET SUD DU PÉRIMÈTRE



Les quartiers nord et sud du périmètre, constitués des secteurs Ambiorix, Van Meyel et Jambline de Meux ont en commun différentes caractéristiques permettant de les regrouper. On y trouve un tissu urbain résidentiel composé de petites ou moyennes parcelles accueillant principalement des maisons ou des petits immeubles et des intérieurs d'îlot avec jardins privés végétalisés, constituant des îlots de fraîcheur. Plusieurs rues sont plantées mais souvent de manière monospécifique, et donc pauvres en terme de biodiversité. De nombreux espaces publics locaux aux typologies variées jalonnent le quartier et apportent des qualités en termes de végétalisation, de loisir, de confort sonore et atmosphérique. Ces quartiers sont caractérisés par des pentes correspondant aux coteaux de la vallée du Maelbeek. La gestion de l'eau intégrée dans les espaces ouverts publics comme privés est donc un impératif à développer. Le caractère résidentiel de ces quartiers est un potentiel pour le développement de fonctions liées à la pédagogie (production d'alimentation, biodiversité).

Fonctions écosystémiques à renforcer en priorité :

→ **Régulation des processus biologiques**

diversifier les strates et les espèces plantées, intégrer des essences mellifères et comestibles  
renforcer le maillage vert existant

→ **Cycle de l'eau**

développer une gestion intégrée des eaux pluviales dans tous les projets d'espace ouvert

→ **Environnement de la vie courante et de loisirs**

diversifier les usages dans les espaces publics

→ **Source d'expériences et de connaissance**

diversifier l'environnement sensoriel par le végétal  
développer une pédagogie autour des fonctions écosystémiques à destination des habitants

## FOND DE VALLÉE DU MAELBEEK



La vallée du Maelbeek s'est progressivement faite oublier. L'urbanisation par démolitions-reconstructions successives a au fur et à mesure flouté la présence du ruisseau reliant l'abbaye de la Cambre à Josaphat, jusqu'à la rendre presque invisible. Des vestiges en rappelle néanmoins l'existence : le bassin du square Marie-Louise et l'étang du parc Léopold. Ces deux zones humides, précieuses en milieu urbain, doivent être conservées et valorisées. Elles sont aujourd'hui isolées, les rendant déconnectées du linéaire de fond de vallée. Hormis ces deux zones, les espaces ouverts du tracé du Maelbeek souffrent d'une grande pauvreté écosystémique : chaussée d'Etterbeek et place Jean Rey complètement minéralisées malgré leur potentiel spatial, jardin du Maelbeek contraint par les infrastructures et fermé sur lui-même. Les derniers développements bâtis destructurés ont contribué à la création d'espaces ouverts résiduels, difficiles à s'approprier et aujourd'hui non mis à contribution sur le plan écosystémique.

Fonctions écosystémiques à renforcer en priorité :

- **Cycle de l'eau**  
développer une gestion intégrée des eaux pluviales dans tous les projets d'espace ouvert
- **Régulation des processus biologiques**  
retrouver la richesse des écosystème d'une vallée humide via la plantation d'espèces variées et la création de zones humides  
renforcer la continuité des maillages verts et bleus
- **Régulation du climat**  
réduire les îlots de chaleur par la plantation d'arbres en canopée le long de la chaussée d'Etterbeek
- **Environnement de la vie courante et de loisirs**  
diversifier les usages dans les espaces publics
- **Source d'expériences et de connaissance**  
développer une pédagogie autour de la vallée du Maelbeek, rendre visible l'eau dans les espaces ouverts

## CINQUANTENAIRE



Le Cinquantenaire constitue le poumon vert du quartier et un des grands parcs de la région. De par son ampleur, il est l'opportunité de renforcer une grande palette de fonctions écosystémiques, d'autant plus essentiel que le parc est en mauvais état phytosanitaire. La mauvaise qualité des sols rend aujourd'hui difficile la repousse des arbres, aussi les fonctions de support doivent être prioritairement traitées. Le parc est un jardin dessiné à la française et planté selon d'anciens modes horticoles. Si la valeur patrimoniale de ses tracés et de son atmosphère est indéniable, son aménagement ne permet aujourd'hui pas de répondre aux enjeux environnementaux. Il convient de changer d'approche et de privilégier une diversité de strates et d'espèces et de mettre en place des zones réservées à la biodiversité, dont la gestion doit être différenciée. L'approche des « parcs naturalistes » est préconisée. La trémie apporte également son lot de pollution (sonore et atmosphérique). Le parc est aujourd'hui déconnecté de ses franges (frontières marquées par une grille et boulevards) et ne s'intègre pas dans un maillage vert.

Fonctions écosystémiques à renforcer en priorité :

- **Formation des sols**  
restaurer les sols et prévoir des aménagements permettant de préserver les sols sains
- **Régulation des processus biologiques**  
diversifier les strates et les espèces plantées, intégrer des essences mellifères et comestibles  
développer une plus grande richesse écologique par la prairisation de certaines pelouses  
préserver des zones de biodiversité des activités humaines
- **Environnement de la vie courante et de loisir**  
renforcer l'ancrage local du parc du Cinquantenaire et activer le parc
- **Source d'inspiration et de valeur**  
valoriser le patrimoine emblématique et son histoire



**BECOME  
A MEMBER OF  
THE EUROPEAN  
PARLIAMENT  
FOR A DAY**

 **EUROSCOLA**

# AMBITIONS GÉNÉRALES

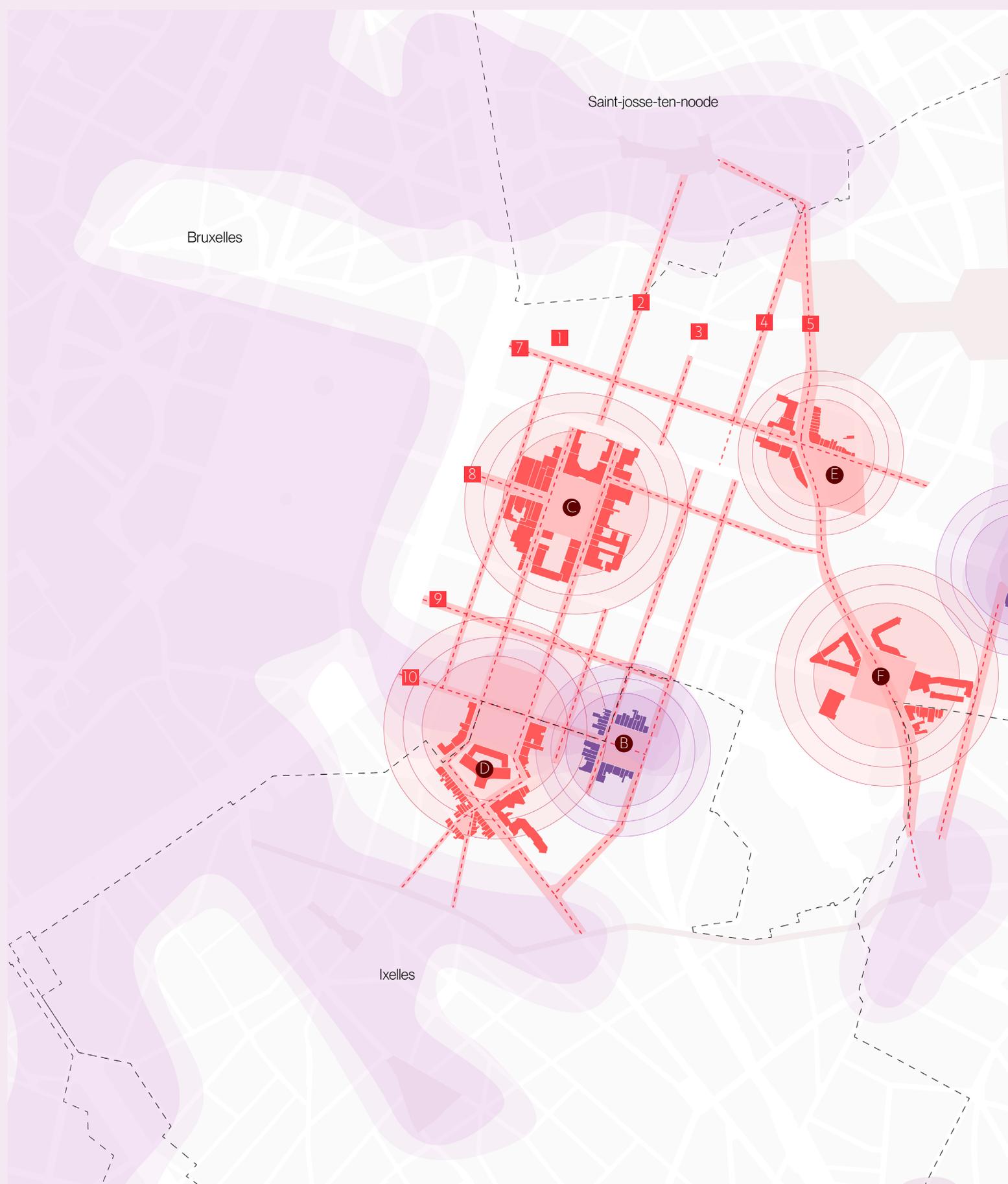
## ○ FIGURES STRUCTURANTES

A1	Figure résidentielle	54
A2	Figure institutionnelle	56
A3	Figure culturelle	58
A4	Figure des espaces publics locaux	60
A5	Figure du grand paysage	62

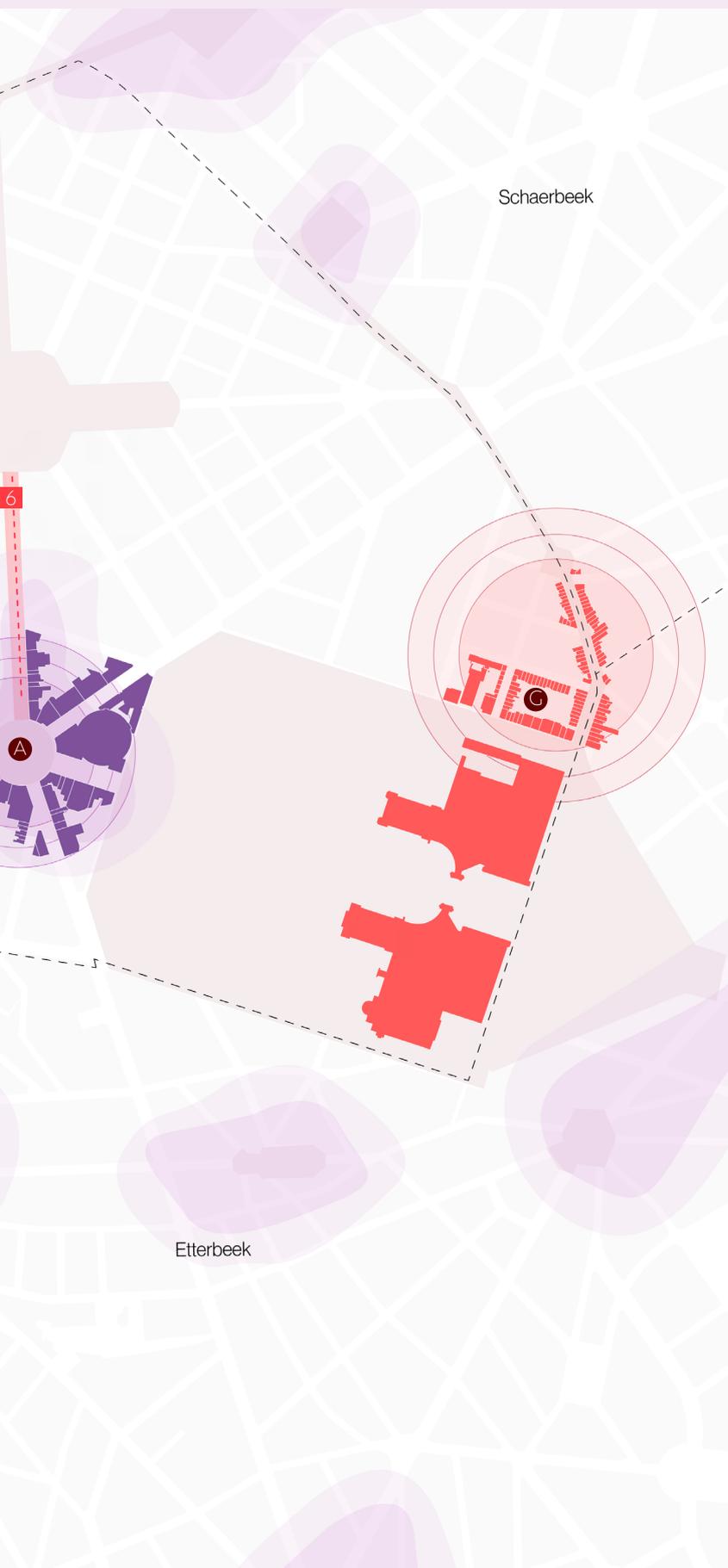
*Les 5 figures structurantes constituent une grille de lecture complémentaire aux ambitions générales. Elles sont présentées sous forme de cartes accompagnées d'une légende synthétique qui reprennent les grands enjeux programmatiques et paysagers pour le périmètre du quartier européen et son contexte proche de manière spatialisée. Elles permettent de comprendre comment les dynamiques existantes et futures s'articulent sur le territoire et d'identifier des espaces clés. De même que pour les ambitions générales, le cahier de recommandations traduit ces figures en recommandations particulières, c'est-à-dire qui s'appliquent à des espaces spécifiques du quartier européen, cumulatives aux ambitions générales.*

## B.1 FIGURE RÉSIDENTIELLE

Le gros défi de la transformation du quartier européen (en particulier du sous-quartier Léopold) est celui du développement d'une barrière entre les quartiers habités. L'ambition est d'atteindre au long-terme un minimum de 50% des surfaces résidentielles, dans lesquels le développement de logements est prioritaire et à définir des Noyaux d'Identité Locaux à renforcer ou initier.



ppement de la fonction résidentielle, aujourd'hui quasi-inexistante dans cette zone, formant une  
 dentielles bâties dans le quartier Léopold. La stratégie résidentielle vise à identifier des axes sur  
 rier, via la requalification d'espaces publics et l'insertion de programmes actifs en rez-de-chaussée.



**AXES DE DÉVELOPPEMENT  
 PRIORITAIRE DE LA FONCTION  
 RÉSIDENTIELLE**

\_\_\_ *nord-sud*

- 1 Commerce
- 2 Industrie, Science, Deux Eglises
- 3 Arlon, Trèves, Philippe de Le Bon
- 4 Spa, Marie de Bourgogne
- 5 Fond de la vallée du Maelbeek
- 6 Archimède, Froissard

\_\_\_ *est-ouest*

- 7 Joseph II
- 8 Guimard, Jacques de Lalaing
- 9 Montoyer
- 10 Luxembourg

**NOYAUX D'IDENTITÉ LOCALE**

\_\_\_ *à renforcer en priorité*

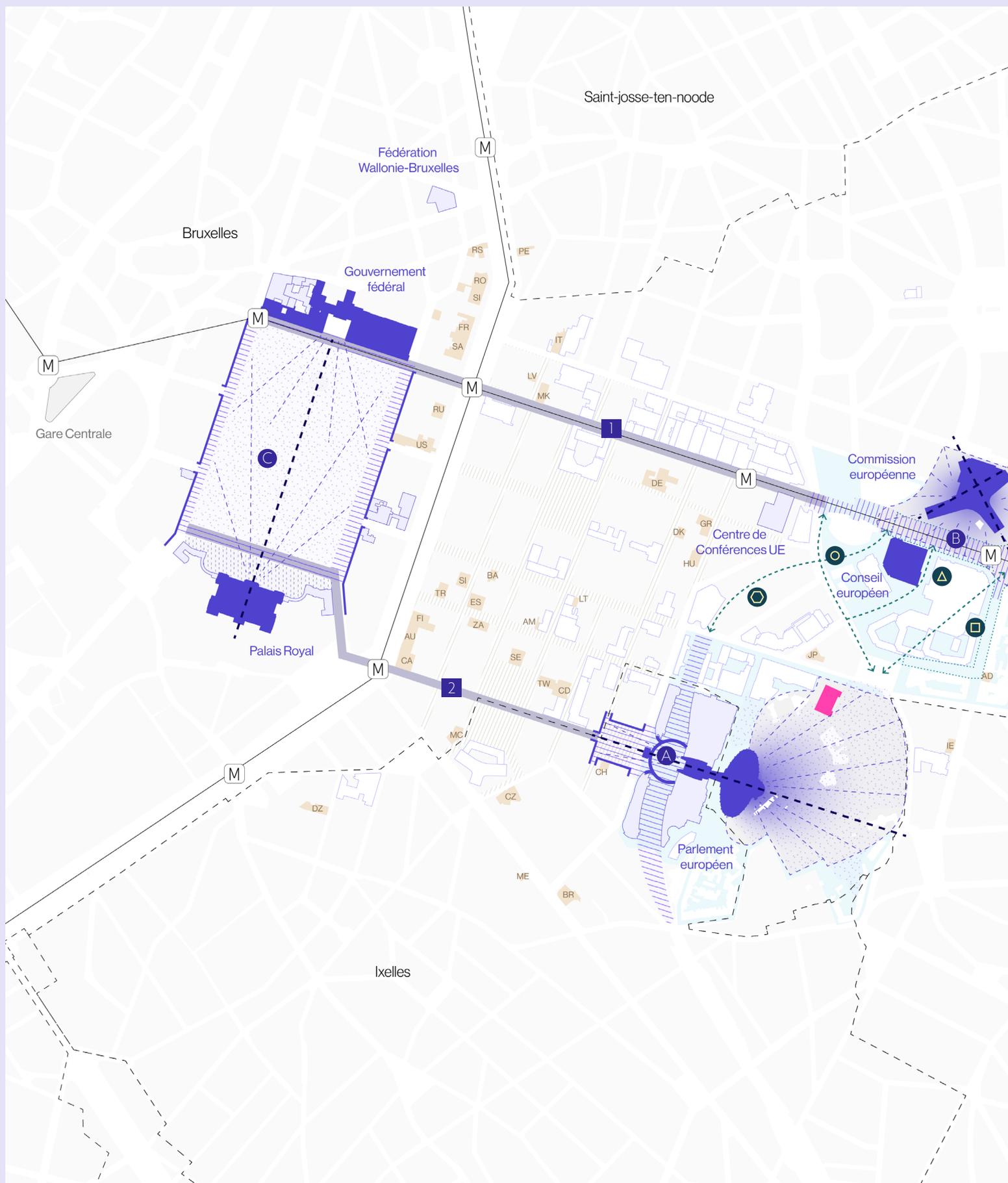
- A Schuman
- B Luxembourg

\_\_\_ *à créer*

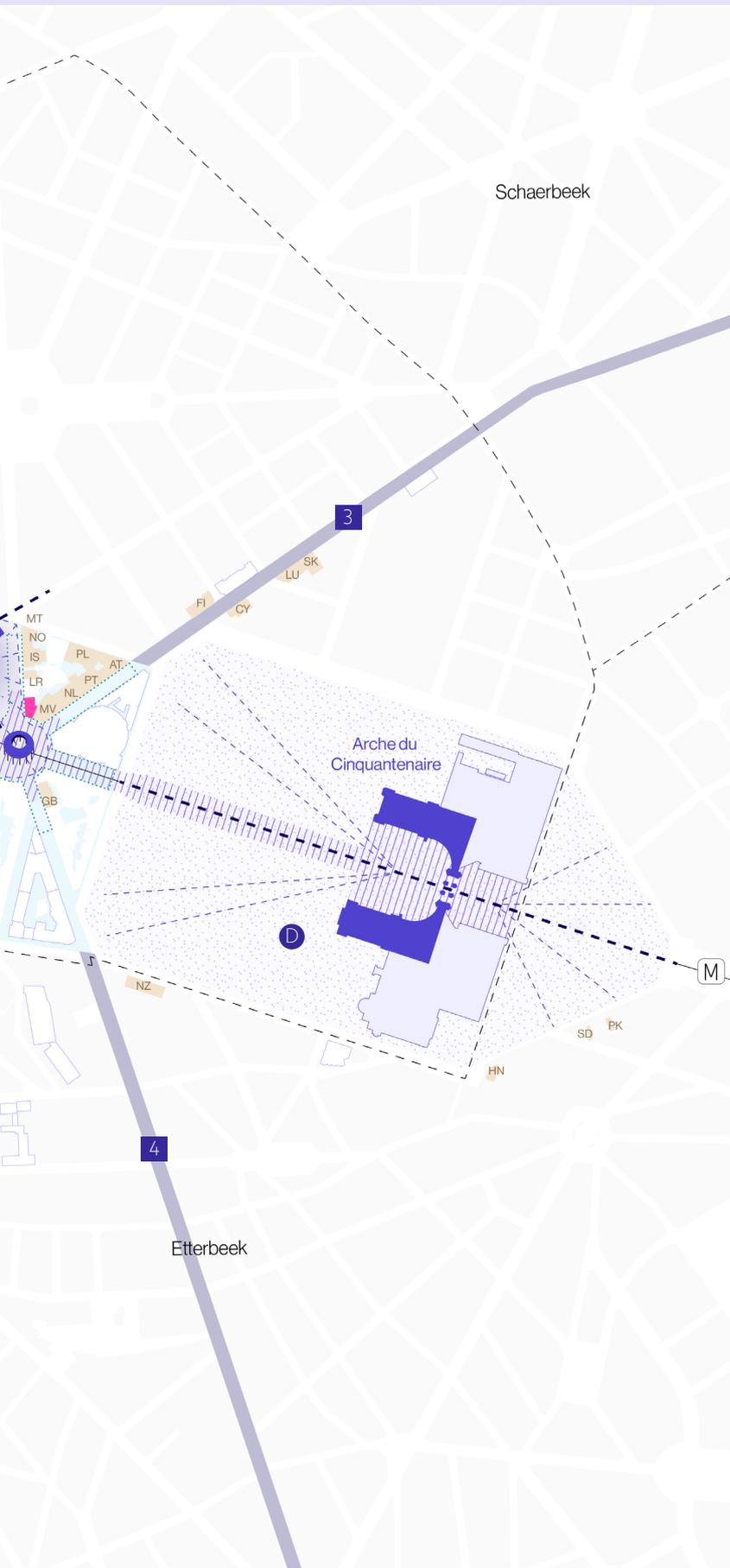
- C Frère-Orban
- D De Meeûs - Trône
- E Maelbeek
- F Jean Rey
- G Cinquantenaire - Noyer

## B.2 FIGURE INSTITUTIONNELLE

En tant que site principal d'accueil des institutions européennes, le quartier européen est un espace symbolique pour les emblèmes. Cette identité forte s'est construite ces dernières années sur une disparition progressive des autres, l'apparition d'un paysage perçu comme froid, monumental et inhabitable. La vision propose de rééquilibrer les fonctions du quartier, afin d'en faire un lieu vivant, attractif et exemplaire, à l'image des ambitions européennes, tout en affirmant l'



rt dont les monuments européens constituent  
composantes du quartier, et a contribué à  
ctions et de décliner une identité plurielle pour le  
e caractère institutionnel du quartier.



## VALORISATION ET RAYONNEMENT DES DEUX SITES EUROPÉENS

- A Parlement - Luxembourg
- B Commission + Conseil - Schuman
- perimètres de sécurité



## PERSPECTIVES SUR LES SITES EMBLÉMATIQUES DE POUVOIR

- C Palais et parc Royal - Gouv. fédéral
- D Cinquantenaire
- axe de représentation du pouvoir



## reconnection des sites institutionnels

- scénario court-terme : chaussée d'Etterbeek et rue de la Loi
- scénario moyen-terme : passerelle cyclo-piétonne (option à étudier)
- scénario long-terme : chaussée d'Etterbeek et porosité Conseil Euro.
- scénario très long-terme : porosité Justus Lipsius



## espace public de valorisation d'une institution ou d'un site emblématique



## INTÉGRATION DES SITES INSTIT. AU TISSU RÉGIONAL

*transformation en boulevards multimodaux  
activés végétalisés favorisant une accessibilité  
optimale aux sites européens.*

- 1 rue de la Loi
- 2 rue du Luxembourg
- 3 avenue de Cortenbergh
- 4 avenue d'Auderghem



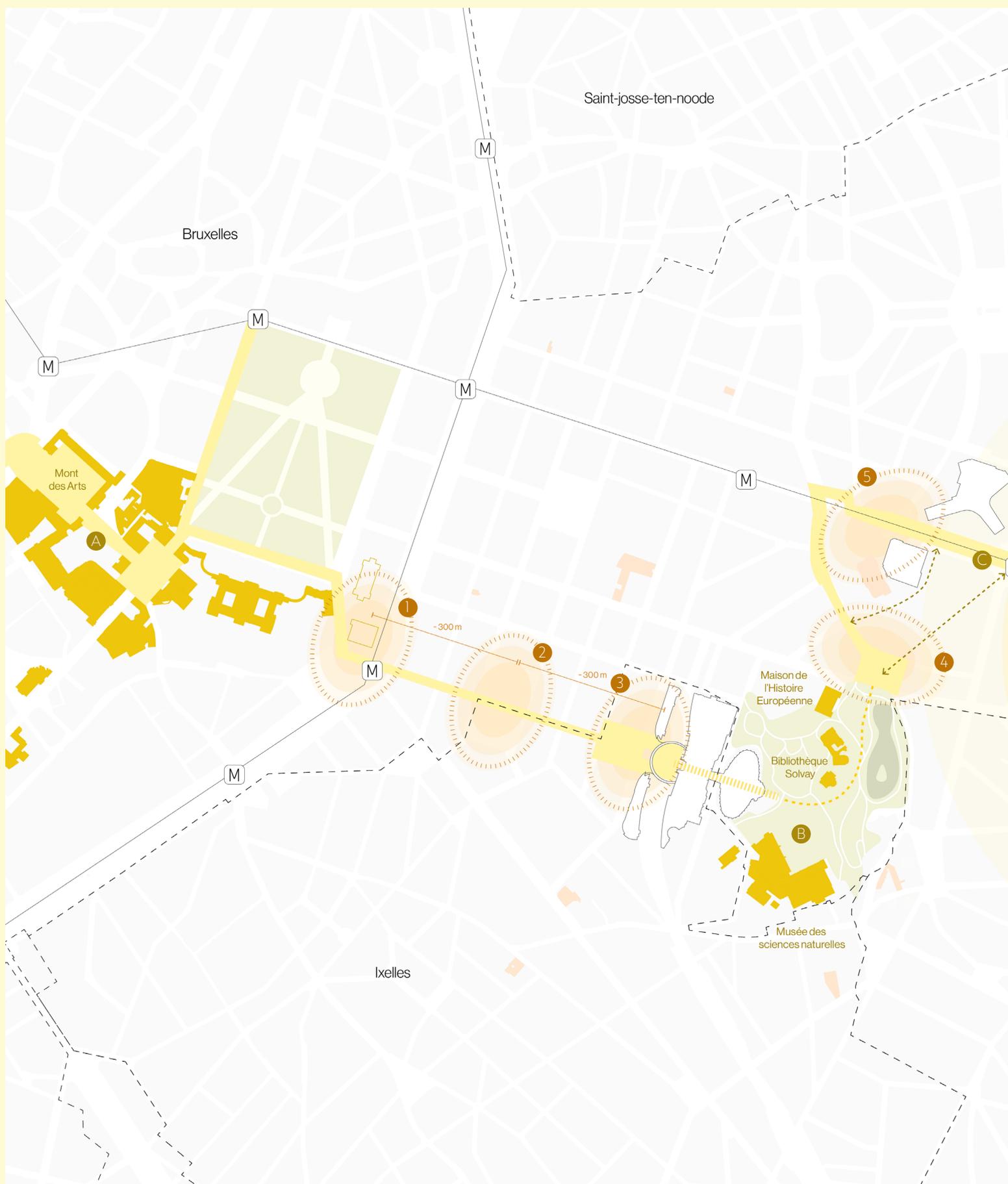
## ambassade ou consulat



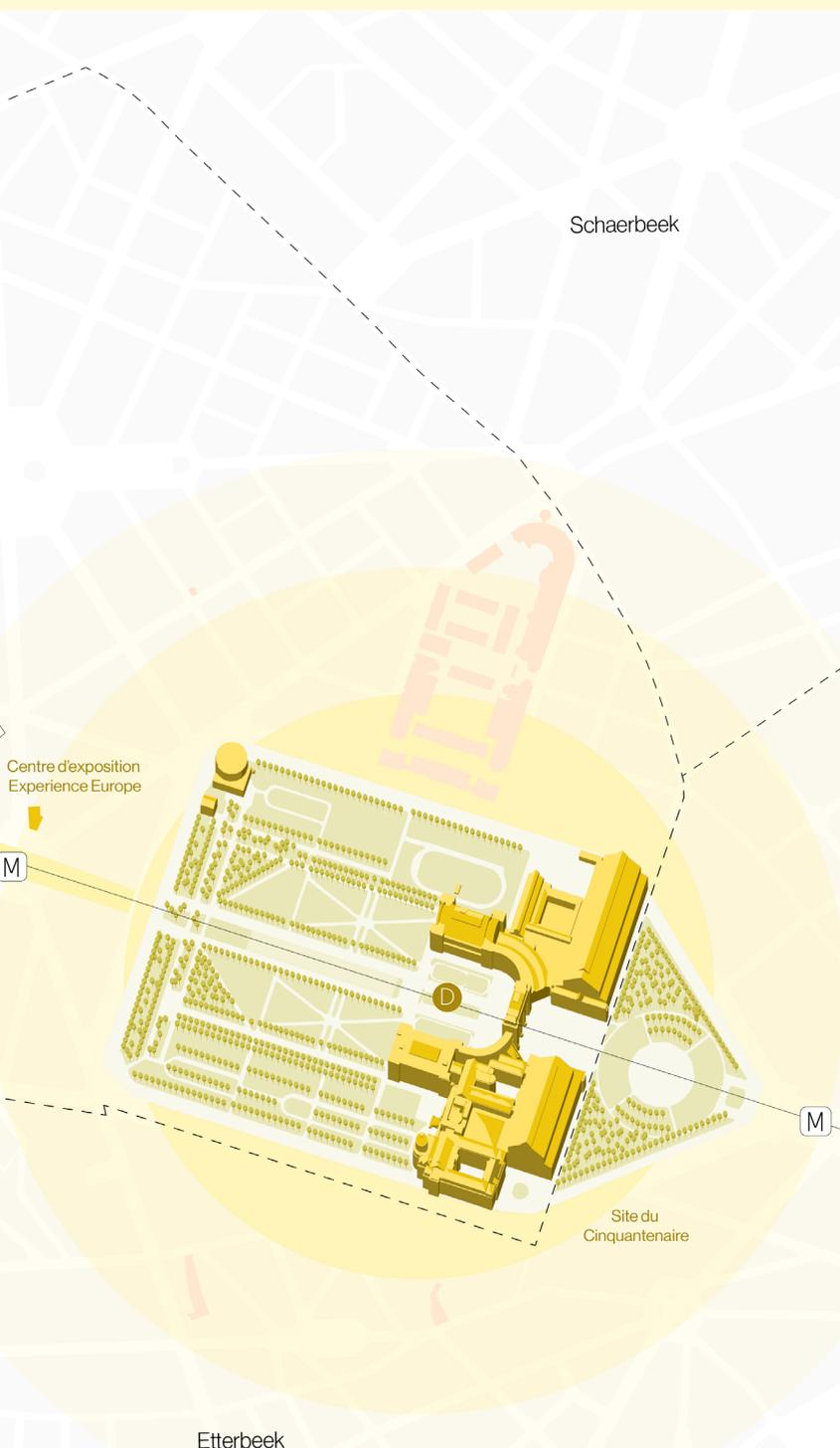
## site de lien entre institutions et grand public

## B.3 FIGURE CULTURELLE

Le quartier européen accueille plusieurs institutions et acteurs culturels importants mais peu valorisés et acteurs culturels régionaux. La stratégie vise à la fois à les renforcer à travers la création d'un pôle culturel et touristique bruxellois, via un parcours touristique ponctué de points d'intérêt culturels, patrimoniaux, paysagers, symboliques.



en retrait des parcours touristiques et  
 ique majeur, et à les reconnecter au réseau  
 ologiques, européens ou récréatif.



## MUSEUM MILE

— Parcours piéton liant le Mont des Arts **A** au Cinquantaire **D** avec points d'intérêt intermédiaires :

Secteurs à activer :

- ① Palais des Académies et place du Trône : exploiter le site bâti et ouvert pour des programmes culturels et événementiels
- ② Rue du Luxembourg et square De Meeûs : vitrines culturelles (culture hors-les-murs) et commerce local
- ③ Place du Luxembourg : événements / expositions dans l'espace public
- ④ Place Jean Rey : renforcement du lien avec le parc Léopold, activation et événements dans l'espace public
- ⑤ Jardin du Maelbeek : valorisation de la vallée du Maelbeek

Secteurs à renforcer :

- B** Parc Léopold et institutions muséales / culturelles (Solvay, Sciences nat, UE)
- C** Schuman

←---→ Scénarios à long-terme pour le passage du Museum Mile

## DÉPLOIEMENT D'UN PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE MAJEUR

— Site du Cinquantaire

- + Activation du socle aveugle et du cœur de site
- + Renforcement programmatique et de l'identité culturelle, touristique et scientifique

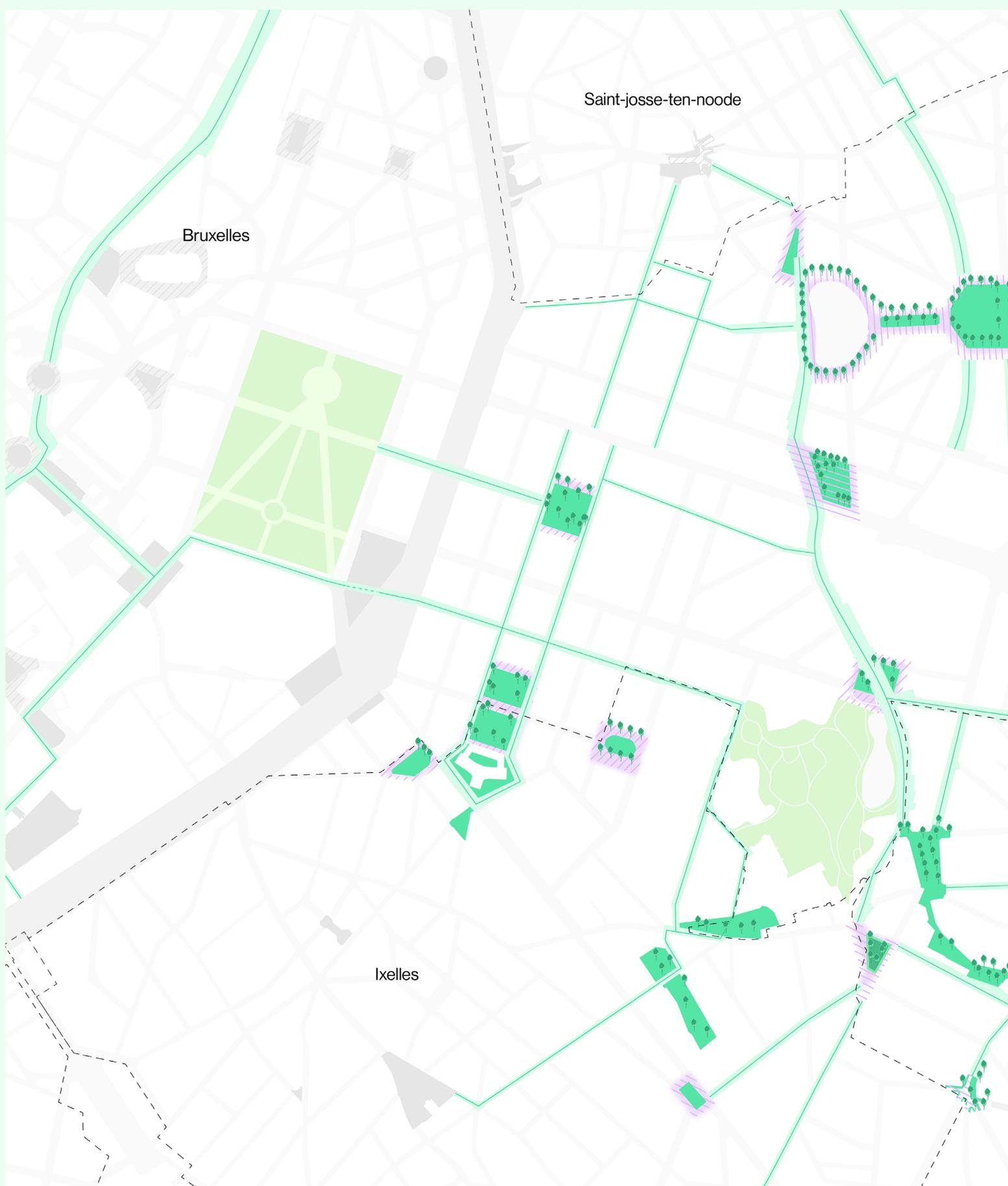
Point d'intérêt touristique / culturel à rayonnement supralocal

Point d'intérêt culturel local

Bâtiment à caractère représentatif des institutions européennes

## B.4 FIGURE DES ESPACES PUBLICS LOCAUX

La quartier européen est marqué par la présence de plusieurs parcs, squares et artères plantées qui témoignent de dernières décennies par un urbanisme fonctionnaliste et donnant la part belle à la circulation et au stationnement à nature que constitue la vallée du Maelbeek, les espaces verts "dessinés" sont historiquement pensés pour remplir n'en forment pas moins un paysage commun structurant constitutif de l'identité du quartier européen et sur lequel



Une trame végétale dessinée historiquement, altérée au cours des  
automobile dans les espaces ouverts. A la différence du paysage  
une fonction précise, d'ornement, d'agrément et de loisir, mais  
la transformation du quartier européen doit s'appuyer.



### AXES PAYSAGERS LOCAUX PRIORITAIRES

- + Végétalisation de ces axes  
comme fil conducteur de leur  
réaménagement
- + Réduction de l'emprise de la  
chaussée et réduction des places  
de stationnement
- + Création d'espaces verts en plein-  
terre avec espèces diversifiées
- + Développement d'un panel de  
fonctions écosystémiques

### ESPACES PUBLICS LOCAUX

- Square, place ou noeud**
  - + Intensification et diversifications  
des usages et appropriations,  
soutien de la vie locale et de la  
création de liens sociaux
  - + Renforcement des fonctions  
écosystémiques, notamment  
liées à la biodiversité, la gestion  
de l'eau, la pollinisation et la  
pédagogie liée à l'environnement
- Franges des espaces publics locaux**
  - + Aménagement visant une unité  
spatiale de façade à façade
  - + Priorisation des modes actifs  
avec création de zones de  
rencontre, zones piétonne ou  
mise à sens unique des voiries  
contiguës.

## B.5 FIGURE DU GRAND PAYSAGE

Deux grandes structures paysagères s'entrecroisent au sein du quartier européen : la vallée du Maelbeek qui lie les communes de Saint-Josse-ten-Noode et d'Ixelles. La chaussée d'Etterbeek est aujourd'hui le seul témoin du fond d'une vallée peu visible et peu valorisée. Les continuités paysagères se poursuivent sur l'ensemble des espaces publics - axes linéaires, parcs et squares - inscrits dans la topographie de la vallée. Cette continuité est constituée de parcs emblématiques et d'axes de liaison qui se positionnent différemment par rapport à la vallée. Cette hiérarchie constatée doit permettre de guider les choix d'aménagement.



des étangs d'Ixelles au parc Josaphat, et les grands parcs de plateau. La structure paysagère (maillage bleu et vert) doit être renforcée de manière transversale. Transversalement, la structure paysagère des grands parcs de plateau est telle que la rue de la Loi reste en surplomb du fond de vallée tandis que la rue Belliard est un axe de conception des espaces ouverts de ces différents axes.



## PAYSAGE DE LA VALLÉE DU MAELBEEK

-  Vallée humide : nappe phréatique affleurante
  - + Zone de développement prioritaire de la fonction écosystémique liée au cycle de l'eau
-  Espace public lié à la vallée du Maelbeek
  - + Valorisation de la vallée par la présence de l'eau au sein des espaces ouverts
  - + Valorisation et utilisation de la topographie naturelle dans les aménagements
-  Chaussée d'Etterbeek : continuité paysagère de la vallée du Maelbeek
  - + Aménagement continu sur l'ensemble de la chaussée d'Etterbeek
  - + Végétalisation maximale et continue, gestion intégrée des eaux pluviales

## PAYSAGE DES GRANDS PARCS DE PLATEAU

-  Parc dessiné historique
  - + Valorisation de la valeur patrimoniale et symbolique
  - + Renforcement de la valeur écologique et des usages
-  Axe structurant multimodal de liaison entre les grands parcs

